

Rapport financier consolidé de 2023

Foresters,
compagnie d'assurance vie

Exercice clos
le 31 décembre 2023

États financiers consolidés et notes – Table des matières

	Page
Déclaration de responsabilité de la direction en matière de présentation de l'information financière	2
Rapport des auditeurs indépendants	3
Rapport de l'actuaire désignée	7
État consolidé du résultat global	8
État consolidé de la situation financière	9
État consolidé des variations des capitaux propres	10
Tableau consolidé des flux de trésorerie	11
Description de l'entreprise	12
Note 1 Méthodes comptables significatives	12
Note 2 Changements en matière de méthodes comptables et de communication de l'information	38
Note 3 Instruments financiers	43
Note 4 Placements pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts	48
Note 5 Immobilisations corporelles	49
Note 6 Régimes d'avantages du personnel	49
Note 7 Immobilisations incorporelles	50
Note 8 Gestion des risques	50
Note 9 Autres passifs	60
Note 10 Contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus	61
Note 11 Passifs relatifs aux contrats de placement - exclusion faite des fonds distincts	82
Note 12 Gestion du capital	83
Note 13 Revenus d'honoraires et autres produits d'exploitation	84
Note 14 Charges	85
Note 15 Impôt sur le résultat	85
Note 16 Transactions entre parties liées	88
Note 17 Obligations contractuelles et engagements	89
Note 18 Passifs éventuels	91
Note 19 Principales filiales	91
Note 20 Informations comparatives	91

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction, qui est responsable de leur intégrité, de leur objectivité et de leur fiabilité. Les normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), ont été appliquées, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun. La direction est d'avis que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de Foresters, compagnie d'assurance vie (la « société ») dans les limites raisonnables de leur importance relative.

L'établissement de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités plus étendues que la direction assume dans le cadre des activités courantes de la société. La direction maintient un système élaboré de contrôles comptables internes conçu afin de s'assurer que les opérations sont comptabilisées de façon appropriée et en temps opportun et qu'elles sont approuvées comme il se doit en vue de permettre l'établissement d'états financiers fiables. Le caractère adéquat du système de contrôles est surveillé par un service d'audit interne.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit et de conformité, lequel est composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ni des employés de la société, supervise la responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière et du système de contrôle interne.

L'actuaire désignée est nommée par le conseil d'administration pour effectuer une évaluation annuelle des provisions techniques relativement aux prestations futures. Dans le cadre de cette évaluation, l'actuaire désignée doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont conformes aux pratiques et aux exigences actuarielles reconnues. L'actuaire désignée est tenue d'indiquer si, à son avis, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement arrêtés à la date d'établissement de l'état de la situation financière sont suffisants pour satisfaire aux obligations envers les titulaires de police. L'examen des données justificatives visant à faire une analyse juste et exhaustive de la suffisance de l'actif de la société eu égard au total des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement représente un élément important du travail pour l'expression de cette opinion. L'actuaire désignée doit également effectuer une analyse annuelle de la situation financière de la société et dresser un rapport à l'intention du conseil d'administration. L'analyse examine la suffisance du capital de la société en fonction de plusieurs scénarios défavorables, mais plausibles aux termes des normes de pratique pertinentes de l'Institut canadien des actuaires. Pour effectuer sa tâche, l'actuaire désignée peut prendre en considération les travaux du service d'audit interne et des comptables professionnels agréés de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (les « auditeurs »). Le rapport de l'actuaire désignée décrit l'étendue de l'évaluation et fait état de son opinion.

La société fait appel aux auditeurs externes afin qu'ils expriment une opinion sur les états financiers. La responsabilité de ces auditeurs est d'effectuer un audit indépendant et objectif des états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et de rendre compte de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la société selon les IFRS, y compris les exigences comptables du BSIF. Dans le cadre de leur audit, les auditeurs ont également recours aux travaux de l'actuaire désignée et à son rapport sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement. Le rapport des auditeurs précise l'étendue de l'audit et fait état de leur opinion.



Matthew M. Berman
Président et chef de la direction



Alvin Sharma
Directeur financier

Toronto (Ontario) Canada
Le 23 février 2024



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333 Bay Street, bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'actionnaire de Foresters, compagnie d'assurance vie

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Foresters, compagnie d'assurance vie (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'*International Accounting Standards Board*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Changements de méthodes comptables et informations comparatives

Nous attirons l'attention sur la note 2.1 afférente aux états financiers (la « note 2.1 »), qui explique que certaines informations comparatives présentées ont été ajustées par suite de l'adoption rétrospective intégrale d'un changement de méthode comptable découlant de l'IFRS 17 :

- Les informations comparatives au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date ont été ajustées.
- Les informations comparatives au 1^{er} janvier 2022 ont été établies à partir des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui ont été ajustés (non joints au présent rapport).

Nous attirons également l'attention sur la note 2.2 afférente aux états financiers (la « note 2.2 »), qui explique l'ajustement des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2023 par suite de l'adoption rétrospective intégrale d'un changement de méthode comptable ainsi que l'incidence cumulative découlant de l'IFRS 9.

Les notes 2.1 et 2.2 expliquent la raison des ajustements. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Autre point – Changements de méthodes comptables et informations comparatives

Dans le cadre de notre audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons audité les ajustements effectués aux fins de l'ajustement de certaines informations comparatives présentées :

- Au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date.
- Au 1^{er} janvier 2022.

Dans le cadre de notre audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons également effectué l'audit des ajustements appliqués aux résultats non distribués au 1^{er} janvier 2023. À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement effectués.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'*International Accounting Standards Board*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



Page 4

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG S. N. C. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

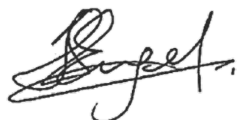
Le 23 février 2024

RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉE

Aux titulaires de police et à l'actionnaire de Foresters, compagnie d'assurance vie

J'ai évalué le passif des polices de Foresters, compagnie d'assurance vie dans ses états financiers consolidés préparés conformément aux Normes internationales d'information financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

À mon avis, le montant du passif des polices est approprié à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Trudy Engel
Fellow, Institut canadien des actuaires

Toronto (Ontario) Canada
Le 23 février 2024

Foresters, compagnie d'assurance vie
État consolidé du résultat global
Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

		2022 (données ajustées)
	Note	2023
Produits des activités d'assurance	10	222 941 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	10	(252 392)
Recouvrement net au titre des contrats de réassurance détenus	10	26 978
Résultat des activités d'assurance		(2 473)
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	3	—
Revenu net (perte nette) de placement	3	59 383
Résultat net des placements, exclusion faite du résultat des fonds distincts		59 383
Revenu net (perte nette) de placement lié(e) aux actifs nets des fonds distincts		1 166
Variations financières liées au passif net des fonds distincts		(1 166)
Résultat net des placements des fonds distincts		—
Rendement des placements		59 383
Produits financiers nets (charges financières nettes) afférent(e)s aux contrats d'assurance	10	(108 445)
Produits financiers nets (charges financières nettes) afférent(e)s aux contrats de réassurance détenus	10	73 282
Variation des passifs relatifs aux contrats de placement		(69)
Résultat financier net		24 151
Revenus d'honoraires et autres produits d'exploitation	13	1 647
Charges d'exploitation	14	(11 775)
Bénéfice (perte) avant l'impôt sur le résultat		11 550
Avantage (charge) d'impôt exigible	15	(3 506)
Avantage (charge) d'impôt différé	15	(1 701)
Total de l'impôt sur le résultat		(5 207)
Bénéfice net (perte nette)		6 343
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net</i>		
Gains (pertes) de réévaluation au titre des régimes d'avantages du personnel, moins le recouvrement (la charge) d'impôt sur le résultat de néant [(50) \$ en 2022]	6	(1)
Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net		(1)
<i>Éléments reclassés ou susceptibles d'être reclassés ultérieurement au résultat net</i>		
Variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les actifs disponibles à la vente, moins le recouvrement d'impôt sur le résultat de néant (12 344 \$ en 2022)		—
Reclassement des profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les actifs disponibles à la vente, moins la charge d'impôt sur le résultat de néant (3 378 \$ en 2022), au bénéfice net		—
Éléments reclassés ou susceptibles d'être reclassés ultérieurement au résultat net		(25 251)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		(1)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		6 342 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Foresters, compagnie d'assurance vie
État consolidé de la situation financière
(en milliers de dollars canadiens)

			31 décembre 2022 (données ajustées)	1^{er} janvier 2022 (données ajustées)
	Note	31 décembre 2023		
ACTIFS				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	3	76 525 \$	40 842 \$	28 826 \$
Actifs financiers évalués à la juste valeur	3	727 558	764 387	1 001 313
Actifs liés aux contrats de réassurance détenus	10	705 555	608 927	754 772
Revenu de placement à recevoir		4 461	4 357	4 730
Débiteurs		2 182	4 736	48
Autres actifs		253	181	139
Immobilisations corporelles	5	79	466	842
Actifs d'impôt exigible	15	338	2 433	25 489
Actifs d'impôt différé	15	31 406	33 106	13 725
Immobilisations incorporelles	7	9 160	7 474	5 101
Placements nets pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts	4	13 173	13 032	15 349
TOTAL DES ACTIFS		1 570 690 \$	1 479 941 \$	1 850 334 \$
PASSIFS				
Passifs relatifs aux contrats d'assurance exclusion faite de ceux pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts	10	1 252 010 \$	1 123 711 \$	1 397 473 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts	10	13 173	13 032	15 349
Passifs liés aux contrats de réassurance détenus	10	2	65 370	118 637
Autres passifs	9	13 457	12 090	60 021
Obligations au titre des avantages du personnel	6	262	265	460
Passifs relatifs aux contrats de placement - exclusion faite des passifs nets liés aux fonds distincts	11	5 507	5 536	5 665
TOTAL DES PASSIFS		1 284 411	1 220 004	1 597 605
CAPITAUX PROPRES				
Capitaux propres attribuables aux titulaires de police avec participation		1 190	1 241	1 191
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire				
Actions ordinaires	12	50 000	50 000	50 000
Surplus d'apport	12	316 964	296 964	246 964
Résultats non distribués		(80 478)	(74 859)	(57 127)
Cumul des autres éléments du résultat global		(1 397)	(13 409)	11 701
		285 089	258 696	251 538
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		286 279	259 937	252 729
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		1 570 690 \$	1 479 941 \$	1 850 334 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



Matthew M. Berman
Président et chef de la direction



Daniel John Fortin
Président du conseil

Foresters, compagnie d'assurance vie
État consolidé des variations des capitaux propres
pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

	Titulaires de police avec participation	Capitaux propres attribuables à l'actionnaire						Total des capitaux propres
		Actions ordinaires	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global – profits latents (pertes latentes) sur les actifs disponibles à la vente	Cumul des autres éléments du résultat global – Profits (pertes) de réévaluation au titre des régimes d'avantages du personnel	Total des capitaux propres attribuables à l'actionnaire	
Solde au 1^{er} janvier 2022, chiffres présentés précédemment	1 191 \$	50 000 \$	246 964 \$	(6 645) \$	13 238 \$	(1 537) \$	302 020 \$	303 211 \$
Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 17, déduction faite de l'impôt	—	—	—	(50 482)	—	—	(50 482)	(50 482)
Solde ajusté au 1^{er} janvier 2022	1 191	50 000	246 964	(57 127)	13 238	(1 537)	251 538	252 729
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	50	—	—	(17 732)	—	—	(17 732)	(17 682)
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	—	—	(25 251)	141	(25 110)	(25 110)
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice (données ajustées)	50	—	—	(17 732)	(25 251)	141	(42 842)	(42 792)
Apport de capital	—	—	50 000	—	—	—	50 000	50 000
Solde ajusté au 31 décembre 2022	1 241	50 000	296 964	(74 859)	(12 013)	(1 396)	258 696	259 937
Incidence de l'application initiale de l'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> , déduction faite de l'impôt	—	—	—	(12 013)	12 013	—	—	—
Solde ajusté au 1^{er} janvier 2023	1 241	50 000	296 964	(86 872)	—	(1 396)	258 696	259 937
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(51)	—	—	6 394	—	—	6 394	6 343
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	—	—	—	(1)	(1)	(1)
Résultat global total pour l'exercice	(51)	—	—	6 394	—	(1)	6 393	6 342
Apport de capital	—	—	20 000	—	—	—	20 000	20 000
Solde au 31 décembre 2023	1 190 \$	50 000 \$	316 964 \$	(80 478) \$	— \$	(1 397) \$	285 089 \$	286 279 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Foresters, compagnie d'assurance
Tableau consolidé des flux de trésorerie
Pour le exercice clos les 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022 (données ajustées)
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	6 343 \$	(17 682) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 478	1 391
Augmentation (diminution) des contrats d'assurance, montant net	128 299	(273 762)
(Augmentation) diminution des contrats de réassurance détenus, montant net	(161 996)	92 578
Augmentation (diminution) des contrats de placement, montant net	(29)	(129)
(Profits nets réalisés et latents) pertes nettes réalisées et latentes sur les placements financiers et les dérivés	(28 667)	135 588
Amortissement des primes et escomptes sur les obligations	—	(1 962)
Charge (recouvrement) d'impôt différé	1 701	(19 431)
Variation des autres actifs et des autres passifs, montant net	1 524	(23 862)
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation	(56 690)	(89 589)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Placements vendus ou échus		
Obligations	696 323	636 380
Titres de participation	4 243	21 316
Placements acquis		
Obligations	(649 233)	(559 058)
Titres de participation	(606)	(9 185)
Autres éléments, montant net	15 303	(20 166)
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'investissement	66 030	69 287
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Apport de capital	20 000	50 000
Augmentation (diminution) attribuable aux activités de financement	20 000	50 000
Augmentation nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à court terme	35 683	12 016
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme, à l'ouverture de l'exercice	40 842	28 826
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme, à la clôture de l'exercice	76 525 \$	40 842 \$
La trésorerie et les titres à court terme se composent des éléments suivants :		
Trésorerie	71 013 \$	33 911 \$
Titres à court terme	5 512	6 931
	76 525 \$	40 842 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Description de l'entreprise

Foresters, compagnie d'assurance vie (la « société »), est une société d'assurance vie par actions et une filiale entièrement détenue de L'Ordre Indépendant des Forestiers (la « Financière Foresters ») depuis sa démutualisation le 2 avril 2008. La société, y compris sa filiale, offre notamment des produits d'assurance vie, d'assurance accident et maladie, et de rentes collectives, produits qui sont offerts partout au Canada, ainsi que des services de gestion de placements.

La société a entrepris ses activités au Canada en 1898. Elle a été constituée sous le régime de la *Loi sur les sociétés d'assurances du Canada* (la « Loi ») et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Le siège social de la société est situé au 789, route Don Mills, Toronto (Ontario) M3C 1T9, Canada.

1. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

La société a appliqué les méthodes comptables suivantes d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

Comme il est expliqué à la note 2, la société a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* et l'IFRS 9, *Instruments financiers*, y compris les modifications corrélatives apportées à d'autres normes, et la date d'application initiale est le 1^{er} janvier 2023. Les exigences prévues par l'IFRS 17 et l'IFRS 9 ont entraîné d'importantes modifications à la comptabilisation des contrats d'assurance et de réassurance et des instruments financiers. Par conséquent, la société a ajusté certains chiffres comparatifs et a présenté un troisième état de la situation financière au 1^{er} janvier 2022.

La note 2 décrit l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 et de l'IFRS 9, y compris les principales modifications par rapport aux normes comptables utilisées antérieurement. La note 1.5 présente les méthodes comptables mises à jour et révisées qui s'appliquent aux actifs investis en raison de l'adoption de l'IFRS 9. La note 1.8 présente les méthodes comptables mises à jour et révisées qui s'appliquent aux contrats d'assurance. La note 3, *Instruments financiers*; la note 10, *Contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus*; la note 11, *Passifs relatifs aux contrats de placement, exclusion faite des fonds distincts* et la note 8, *Gestion des risques* présentent également des mises à jour et des améliorations importantes.

1.1 Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Ces états financiers consolidés sont également conformes aux exigences comptables du BSIF.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés le 23 février 2024.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon le coût historique, exception faite des éléments suivants, qui ont été évalués d'une autre façon à chaque date de clôture :

Élément	Base d'évaluation
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »)	Juste valeur
Actifs financiers disponibles à la vente (« DAV ») (applicable avant le 1 ^{er} janvier 2023)	Juste valeur
Contrats d'assurance et de réassurance détenus	Valeur actuelle, comme l'exige l'IFRS 17
Contrats de placement	Coût amorti
Autres actifs non financiers ayant subi une perte de valeur	Valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité

La juste valeur s'entend du montant qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Cette définition s'applique à tous les actifs et passifs évalués à la juste valeur à l'exception des provisions pour dépréciation calculées à partir de la valeur utilisée pour établir le montant recouvrable de l'actif.

c) Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la société.

d) Estimations comptables critiques et recours aux jugements

La préparation d'états financiers consolidés requiert de la direction qu'elle formule des estimations, porte des jugements et pose des hypothèses sous-jacentes qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, des passifs, des produits des activités ordinaires et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les éléments à l'égard desquels l'utilisation d'estimations et d'hypothèses a le plus d'incidence sont :

Élément qui requiert l'exercice du jugement	Applicable à la société
Actifs investis	a) Le classement des actifs financiers, y compris l'évaluation du modèle économique selon lequel l'actif est géré et les modalités contractuelles de l'actif
	b) La détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers
Contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus	c) Le classement des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus, y compris l'évaluation visant à savoir si le contrat transfère un risque d'assurance significatif et s'il contient des dérivés incorporés, des composants investissement et des biens et services non liés à l'assurance [note 10].
	d) La détermination visant à savoir si le contrat correspond à un « contrat d'assurance direct avec participation » [note 10]
	e) Le niveau de regroupement des contrats d'assurance, y compris l'identification des portefeuilles et la détermination des groupes de contrats qui sont déficitaires à la comptabilisation initiale et ceux qui ne présentent pas un risque important de devenir déficitaires ultérieurement [note 10]
	f) L'évaluation des contrats d'assurance, y compris les flux de trésorerie futurs, l'ajustement au titre du risque non financier, les taux d'actualisation, les composants investissement, la marge sur services contractuels, la pondération des prestations fournies par la couverture d'assurance en vertu d'un contrat et les dépenses déductibles [note 10]
Autres	g) L'évaluation visant à savoir si l'application rétrospective intégrale est possible et l'estimation de la juste valeur des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus à la transition [note 10]
	La comptabilisation et l'évaluation des actifs d'impôt différé et la disponibilité des bénéfices imposables futurs pour lesquels des pertes fiscales reportées en avant peuvent être utilisées [note 15]

L'utilisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses fait l'objet d'une analyse plus détaillée dans les notes pertinentes afférentes aux présents états financiers consolidés.

1.2 Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les résultats d'exploitation et la situation financière de toutes les entités contrôlées par la société ou par ses filiales. Un contrôle survient lorsque la société ou une de ses filiales a le pouvoir de diriger les activités qui ont une incidence significative sur les rendements, l'exposition ou les droits à des rendements variables en fonction de la performance de la filiale et la capacité de recourir à ce pouvoir pour influencer les rendements. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date du transfert de contrôle à la société jusqu'à la date où ce contrôle prend fin. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles cadrent avec celles adoptées par le groupe. Les transactions intragroupes sont éliminées lors de la consolidation. La liste des filiales principales de la société est présentée à la note 20.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1.3 Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle pertinente à la date de transaction. Les transactions de la société en monnaie étrangère sont peu nombreuses.

1.4 Actifs financiers et passifs financiers

Le tableau suivant et les notes qui l'accompagnent expliquent les catégories d'évaluation initiales selon l'IAS 39 et les nouvelles catégories d'évaluation selon l'IFRS 9 pour chaque catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers de la société au 1^{er} janvier 2023.

	2023 (IFRS 9)	2022 (IAS 39)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	JVPBRN	Coût amorti
Obligations	JVPBRN	JVPBRN ou DAV
Titres de participation	JVPBRN	JVPBRN ou DAV
Autres actifs investis	JVPBRN	JVPBRN ou DAV
Dérivés	JVPBRN	JVPBRN ou DAV
Placements nets pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts	JVPBRN	JVPBRN ou DAV
Contrats de placement non liés à des parts	Coût amorti	Coût amorti
Autres passifs	Coût amorti	Coût amorti
Débiteurs et créditeurs	Coût amorti	Coût amorti

a) Comptabilisation et évaluation initiale

Tous les instruments financiers (y compris les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers) sont comptabilisés à la date de négociation, qui correspond à la date à laquelle la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Tous les instruments financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas évalué à la JVPBRN, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission.

Méthodes liées à l'IFRS 9

b) Actifs investis – classement et évaluation pour 2023

Classement

Au moment de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué à la JVPBRN, à la JVAERG ou au coût amorti en fonction du modèle économique selon lequel il est géré et des caractéristiques inhérentes à ses flux de trésorerie. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à moins que la société ne change son modèle économique en matière de gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers touchés par ce changement sont reclassés le premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant le changement de modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il répond aux deux conditions suivantes et qu'il n'est pas désigné à la JVPBRN :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Un actif financier est évalué à la JVAERG s'il répond aux deux conditions suivantes et qu'il n'est pas désigné à la JVPBRN :

- a) la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- b) ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVAERG, comme il est décrit ci-dessus, sont évalués à la JVPBRN.

À la comptabilisation initiale, la société peut désigner irrévocablement un actif financier comme étant évalué à la JVPBRN, qui par ailleurs répond aux exigences de l'évaluation au coût amorti ou à la JVAERG, si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable qui autrement aurait lieu.

Évaluation du modèle économique

La société évalue l'objectif du modèle économique dans lequel s'inscrit un actif financier pour chaque portefeuille d'actifs financiers, car il s'agit de la meilleure façon de rendre compte de la manière dont est gérée l'entreprise et de l'information qui est fournie à la direction. L'information considérée comprend :

- les politiques et les objectifs énoncés pour le portefeuille et la conduite de ces politiques en pratique. Il s'agit notamment de savoir si la stratégie de la direction vise à tirer des produits d'intérêts des contrats, à conserver un profil de taux d'intérêt en particulier, à harmoniser la durée des actifs financiers avec celle de tout passif connexe ou des sorties de flux de trésorerie attendues, ou à réaliser des flux de trésorerie par la vente d'actifs;
- la façon dont la performance du portefeuille est évaluée et présentée à la direction de la société;
- les risques qui ont une incidence sur la performance du modèle économique (et des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans ce modèle économique) et la façon dont ces risques sont gérés;
- la façon dont les dirigeants de l'entreprise sont rémunérés (par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus);
- la fréquence, le volume et la répartition dans le temps des ventes au cours des périodes antérieures, les raisons qui ont motivé ces ventes et les attentes quant aux ventes futures. Cependant, l'information sur les activités de vente n'est pas considérée de manière isolée, mais dans le cadre d'une évaluation globale de la façon dont l'objectif énoncé de la société pour la gestion des actifs financiers est atteint et de la façon dont les flux de trésorerie sont réalisés. Les actifs financiers dont la gestion ainsi que l'appréciation de la performance reposent sur la juste valeur, ce qui comprend les éléments sous-jacents des contrats avec participation, et les actifs financiers qui sont détenus à des fins de transaction sont évalués à la JVPBRN, car ils ne sont pas détenus dans le but d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni dans le but d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Évaluations quant à savoir si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts

Aux fins de cette évaluation, le principal correspond à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Cependant, le principal peut changer au fil du temps, par exemple, s'il y a des remboursements de principal. Les intérêts correspondent à la contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pendant une durée donnée et d'autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base (p. ex. le risque de liquidité et les charges administratives), de même que d'une marge.

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la société examine les modalités contractuelles de l'instrument. Il s'agit notamment d'évaluer si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte qu'il ne remplirait pas cette condition. Pour porter une appréciation à cet égard, la société considère :

- les éventualités qui modifieraient le montant ou l'échéancier des flux de trésorerie contractuels;
- les caractéristiques liées à un levier;
- les caractéristiques de remboursement anticipé et de report;
- les modalités qui limitent le montant des flux de trésorerie liés à des actifs spécifiés auxquels la société a droit, par exemple, les ententes sans recours liées aux actifs;
- les caractéristiques qui modifient la contrepartie pour la valeur temps de l'argent, par exemple, l'ajustement périodique des taux d'intérêt.

Un remboursement anticipé satisfait à l'exigence voulant qu'il soit destiné uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une somme raisonnable pour compenser la résiliation avant terme du contrat. En outre, dans le cas d'un actif financier acquis à prime ou à escompte par rapport à sa valeur nominale contractuelle, une caractéristique qui permet ou exige le remboursement anticipé d'un montant qui représente essentiellement la valeur nominale contractuelle et les intérêts contractuels accumulés (mais impayés), ce qui peut comprendre une somme raisonnable pour compenser la résiliation avant terme du contrat, est considérée comme étant conforme à ce critère si la juste valeur du remboursement anticipé est négligeable à la comptabilisation initiale.

La société a déterminé que tous ses actifs financiers investis sont détenus selon un modèle de type détention aux fins de la perception et de la vente. Dans le cas des actifs financiers investis couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement et le surplus, la société a choisi d'utiliser l'option de la juste valeur afin de réduire la non-concordance comptable entre l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement. Par conséquent, tous les actifs financiers investis sont classés comme étant évalués à la JVPBRN.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Évaluation après la comptabilisation initiale

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de fonds en caisse, les dépôts de nuit et les titres à revenu fixe très liquides dont les échéances initiales sont de trois mois ou moins.

Les titres à court terme comprennent les effets et le papier commercial, comptabilisés à la JVPBRN, et comprennent des placements hautement liquides dont l'échéance initiale est de plus de trois mois, mais de moins d'un an. La valeur comptable de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à court terme se rapproche de leur juste valeur.

Obligations

Les obligations sont désignées comme étant évaluées à la JVPBRN.

La juste valeur des obligations émises dans le public est déterminée selon les cours acheteurs moyens du marché. En ce qui concerne les obligations non émises dans le public, la juste valeur est déterminée selon une approche axée sur les flux de trésorerie actualisés, méthode qui tient compte des provisions au titre du risque de crédit et des échéances prévues des titres.

Les variations de la juste valeur des obligations évaluées à la JVPBRN sont comptabilisées à titre de revenu net (perte nette) de placement, une composante du bénéfice net de l'état consolidé du résultat global.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à la JVPBRN par défaut. La juste valeur des titres émis dans le public est déterminée selon les cours de clôture du marché. En ce qui concerne les titres non émis dans le public, la juste valeur est évaluée selon les cours établis par des courtiers ou de récentes opérations de placement similaires. Les coûts de transaction liés aux titres de participation à la JVPBRN sont passés en charges. Les revenus de dividendes et les profits (pertes) de change sont comptabilisés à la date ex-dividende dans l'état consolidé du résultat global.

Autres actifs investis

Sociétés en commandite

Les sociétés en commandite classées comme des actifs évalués à la JVPBRN sont comptabilisées à la juste valeur. La société n'exerce pas de contrôle conjoint et n'a pas d'influence notable sur ces sociétés en commandite. La juste valeur est fondée sur la valeur liquidative du placement lorsque la société est un commanditaire. Les profits réalisés ou les pertes réalisées et les variations des profits latents (pertes latentes) sont comptabilisés à titre de revenu net (perte nette) de placement, une composante du bénéfice net de l'état consolidé du résultat global.

Capitaux d'amorçage des fonds distincts

Les capitaux d'amorçage représentent le placement initial de la société dans ses fonds distincts et sont évalués à la juste valeur. La juste valeur est fondée sur la valeur liquidative du fonds de placement distinct. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le bénéfice net (la perte nette).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le revenu net (la perte nette) de placement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable brute de l'actif financier.

Le coût amorti d'un actif financier correspond au montant auquel l'actif financier est évalué à la comptabilisation initiale diminué des remboursements de principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif de tout écart entre le montant initial et le montant à l'échéance et est ajusté pour tenir compte des corrections de valeur pour perte.

c) Méthodes utilisées avant les méthodes liées à l'IFRS 9 (l'IAS 39)

La Financière Foresters n'a pas appliqué l'approche par superposition pour l'IFRS 9 et n'a pas changé le classement ni l'évaluation de ses actifs financiers détenus au cours de la période comparative de 2022 en raison de l'adoption de l'IFRS 17 et de l'IFRS 9. Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs investis sont désignés ou classés comme étant évalués à la JVPBRN, comme DAV ou comme prêts et créances, comme suit :

	Actifs à la JVPBRN	Actifs DAV	Prêts et créances
Titres à court terme			X
Obligations	X	X	
Titres de participation	X		
Autres actifs investis	X	X	

Les actifs investis peuvent être classés à titre d'actifs évalués à la JVPBRN s'ils sont principalement acquis pour être cédés ou rachetés à court terme.

Les actifs investis couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement sont désignés à la JVPBRN afin de réduire les disparités d'évaluation ou de comptabilisation qui autrement résulteraient de l'évaluation des actifs et des passifs correspondants selon des méthodes différentes.

Les actifs investis couvrant les surplus sont classés à titre d'actifs DAV.

Trésorerie et titres à court terme

La trésorerie comprend les soldes de fonds en caisse et les dépôts de nuit. Les titres à court terme sont comptabilisés au coût amorti et ils comprennent des placements hautement liquides dont l'échéance initiale est de plus de trois mois, mais de moins d'un an.

La valeur comptable de la trésorerie et des titres à court terme se rapproche de la juste valeur de ces instruments financiers.

Obligations

Les obligations sont classées soit à la JVPBRN, soit comme des actifs DAV et elles sont initialement comptabilisées à la juste valeur à la date de négociation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La juste valeur des obligations émises dans le public est déterminée selon les cours acheteurs moyens du marché. En ce qui concerne les obligations non émises dans le public, la juste valeur est déterminée selon une approche axée sur les flux de trésorerie actualisés, méthode qui tient compte des provisions au titre du risque de crédit et des échéances prévues des titres. La société ne détient pas d'obligation dont la juste valeur est évaluée selon une technique d'évaluation reposant sur des hypothèses qui ne sont pas couvertes par des cours ou des taux de marché observables.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au poste « Intérêts et dividendes, montant net », une composante du revenu de placement, de l'état consolidé du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, et les profits et les pertes réalisés à la vente d'obligations sont comptabilisés à titre de profits ou de pertes nets réalisés, deux composantes du bénéfice net de l'état consolidé du résultat global.

Les variations de la juste valeur des obligations évaluées à la JVPBRN sont comptabilisées à titre de variation nette des profits ou des pertes latents sur les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, composante du bénéfice net de l'état consolidé du résultat global.

Les variations de la juste valeur des obligations classées à titre de variation nette des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées à titre de profits ou de pertes nets latents sur les actifs disponibles à la vente, composante des autres éléments du résultat global de l'état consolidé du résultat global.

Titres de participation

Les titres de participations sont désignés comme étant à la JVPBRN et ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de négociation.

La juste valeur des titres émis dans le public est déterminée selon les cours de clôture du marché. En ce qui concerne les titres non émis dans le public, la juste valeur est évaluée selon les cours établis par des courtiers ou de récentes opérations de placement similaires. Les coûts de transaction liés aux titres de participation à la JVPBRN sont passés en charges.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés au poste « Intérêts et dividendes, montant net » à la date ex-dividende, et les profits et pertes réalisés sur la vente de titres de participation sont comptabilisés à titre de profits ou de pertes nets réalisés, deux composantes du bénéfice net de l'état consolidé du résultat global.

Les variations de la juste valeur des titres de participation à la JVPBRN sont comptabilisées à titre de variation nette des profits ou des pertes latents sur les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, composante du bénéfice net de l'état consolidé du résultat global.

Autres actifs investis

Sociétés en commandite

Les sociétés en commandite couvrent les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les surplus. Ces actifs sont classés comme des actifs à la JVPBRN et des actifs DAV et ils sont comptabilisés à la juste valeur. La société n'exerce pas de contrôle conjoint et n'a pas d'influence notable sur ces sociétés en commandite. La juste valeur est fondée sur la valeur liquidative du placement lorsque la société est un commanditaire. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et par le biais des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés sur la vente sont comptabilisés

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

à titre de profits ou de pertes nets réalisés, deux composantes du bénéfice net à l'état consolidé du résultat global.

Capitaux d'amorçage des fonds distincts

Les capitaux d'amorçage représentent le placement initial de la société dans ses fonds distincts. Ils sont classés comme étant DAV et sont évalués à la juste valeur. La juste valeur est fondée sur la valeur liquidative du fonds de placement distinct. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de variation nette des profits ou des pertes latents sur les actifs disponibles à la vente, composante des autres éléments du résultat global de l'état consolidé du résultat global.

d) Décomptabilisation

La société décomptabilise un actif investi seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'instrument arrivent à expiration, ou si elle transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif.

e) Perte de valeur des actifs investis

Les actifs investis autres que les actifs à la JVPBRN sont soumis individuellement à un test de dépréciation tous les trimestres. La société tient compte de divers facteurs dans l'évaluation des pertes de valeur, notamment la situation financière de l'émetteur et les perspectives à court terme le concernant, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse significative et prolongée de la juste valeur sous le coût d'un actif, une faillite ou une défaillance de l'émetteur ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Les placements sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement ultime du montant total du capital et des intérêts au moment opportun.

Les actifs à la JVPBRN sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation réalisée et latente des profits et des pertes est comptabilisée dans le bénéfice net; par conséquent, aucune autre décision relative à la dépréciation n'est requise.

Les actifs DAV sont comptabilisés à la juste valeur. La variation latente des profits et des pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et sont cumulés dans le cumul des autres éléments du résultat global. S'il a été établi qu'un actif DAV a subi une perte de valeur, la perte nette inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans les profits ou les pertes nets réalisés, composante du bénéfice net à l'état consolidé du résultat global. Toute autre dépréciation après la comptabilisation initiale de la perte de valeur est également prise en compte dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle le changement s'est produit.

f) Revenu net (perte nette) de placement

Le revenu de placement, déduction faite des frais de placement, des profits et des pertes réalisés sur la vente de placements et des variations de la juste valeur des actifs à la JVPBRN, est comptabilisé à titre de revenu net (perte nette) de placement à l'état consolidé du résultat global. Les variations de la juste valeur des actifs DAV sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global à l'état consolidé du résultat global.

1.5 Immobilisations corporelles

Matériel

Le matériel est composé du matériel informatique, qui est comptabilisé au coût historique diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur. Lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme déprécié et sa valeur est réduite par le biais du résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé dans les charges d'exploitation à l'état consolidé du résultat global selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif, comme suit :

Type d'actif	Durée d'utilité
Matériel informatique	3 à 5 ans

Aux termes des IFRS, les actifs doivent être décomposés lorsque des composantes du matériel ont des durées d'utilité différentes et chaque composante est alors comptabilisée comme une partie distincte. Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminées chaque fin d'exercice et ajustées au besoin. Tout changement d'estimation est comptabilisé au cours de la période considérée.

Dépréciation

La société passe en revue chaque date de clôture la valeur comptable de ses actifs non financiers (autres que les actifs au titre des contrats en réassurance et les actifs d'impôt différé) pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Une perte de valeur sur le matériel est comptabilisée en résultat net.

1.6 Immobilisations incorporelles

a) Comptabilisation et évaluation

Immobilisations incorporelles

i) Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur.

b) Amortissement

L'amortissement est calculé en vue de la sortie du bilan du coût de l'immobilisation incorporelle, diminué de sa valeur résiduelle estimée, selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée et il est comptabilisé dans les charges d'exploitation à l'état consolidé du résultat global.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

Type d'actif	Durée d'utilité
Logiciels	1 an à 5 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont passées en revue chaque date de clôture et elles sont ajustées au besoin.

c) Dépréciation

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumises à un test de dépréciation, une fois l'an. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée ne sont soumises à un test de dépréciation que lorsqu'il y a un indice de dépréciation. Les pertes de valeur sont constatées immédiatement dans le bénéfice net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1.7 Contrats d'assurance et de placement

La société évalue tous les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus au moyen du modèle général.

a) Classement

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent les polices d'assurance vie et d'assurance maladie ainsi que les rentes viagères. Les contrats d'assurance représentent les contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à la société. Un risque d'assurance significatif existe lorsque la société consent à indemniser un titulaire de contrat d'assurance ou un bénéficiaire par suite d'un événement précis, notamment un décès ou une incapacité, défavorable pour ces derniers et dont le montant et la date de versement sont incertains. Les contrats d'assurance et de réassurance exposent également la société au risque financier.

Les contrats détenus par la société qui transfèrent un risque d'assurance important relatifs à des contrats d'assurance sont classés comme des contrats de réassurance détenus. La société conclut des contrats de réassurance avec des réassureurs en vue d'atténuer son exposition aux pertes importantes, de gérer son capital et de réduire la volatilité de ses résultats financiers. Des limites maximales ont été fixées quant à la rétention des risques associés aux polices d'assurance sur la vie, par gamme de produits. Les risques qui dépassent ces limites sont réassurés auprès de réassureurs de renom bien établis. La société conclut deux types d'ententes de réassurance :

- des ententes de réassurance en quote-part détenues, aux termes desquelles la société maintient un pourcentage du risque associé aux contrats d'assurance sur la vie;
- des ententes de réassurance pour excédent de pertes, aux termes desquelles les risques dépassant les limites de rétention établies sont cédés aux réassureurs.

Les contrats de réassurance détenus ne dégagent cependant pas la société de son obligation principale envers les titulaires de police. La société pourrait subir des pertes si un réassureur ne satisfaisait pas à ses obligations.

Les contrats d'assurance peuvent être émis et les contrats de réassurance peuvent être établis par la société, ou ils peuvent être acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de contrats qui ne constitue pas une entreprise. Toutes les mentions de « contrats d'assurance » et de « contrats de réassurance » dans les présentes notes afférentes aux états financiers incluent les contrats émis, établis ou acquis par la société, sauf indication contraire.

Certains contrats conclus par la société ont la forme juridique de contrats d'assurance mais ne transfèrent pas un risque d'assurance important. Ces contrats sont classés comme des passifs financiers et sont appelés « contrats de placement ».

Les contrats d'assurance sont classés comme des contrats avec participation directe ou des contrats sans participation directe. Les contrats avec participation directe sont des contrats pour lesquels, au moment de la passation :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini;
- la société s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents;
- la société s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La société a recours au jugement pour évaluer si les sommes prévues à verser aux titulaires constituent une proportion substantielle de la juste valeur des éléments sous-jacents. La méthode d'évaluation des contrats d'assurance avec participation directe est appelée la méthode fondée sur les honoraires variables (« MHV »). La MHV modifie le modèle comptable de l'IFRS 17 (appelé la méthode générale d'évaluation, ou « MGE ») afin d'indiquer que la contrepartie qu'une entité reçoit pour les contrats représente des honoraires variables. La société n'émet pas de contrats d'assurance auxquels s'applique la MHV.

La société n'utilise pas la méthode de la répartition des primes (« MRP ») pour évaluer les contrats d'assurance émis ou les contrats de réassurance détenus.

b) Séparation des composants des contrats d'assurance et des contrats de réassurance

À la passation, la société sépare les composants suivants d'un contrat d'assurance ou de réassurance et les comptabilise comme s'ils étaient des instruments financiers autonomes :

- Les dérivés incorporés du contrat dont les caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et dont les modalités ne correspondraient pas à la définition d'un contrat d'assurance ou de réassurance en tant qu'instrument autonome;
- les composants investissement distincts, exclusion faite des contrats de placement avec participation discrétionnaire, par exemple, des composants investissement qui ne sont pas interreliés de façon importante aux composants assurance et pour lesquels les contrats ayant des modalités équivalentes sont vendus, ou pourraient être vendus, séparément dans le même marché ou le même territoire.

Après avoir séparé les composants instrument financier, la société sépare toute promesse de fournir au titulaire des biens distincts ou des services distincts autres que des services prévus au contrat d'assurance et les comptabilise en tant que contrats séparés conclus avec des clients (elle ne les comptabilise pas en tant que contrats d'assurance).

Un bien ou un service est distinct si le titulaire peut tirer parti du bien ou du service pris isolément ou en combinaison avec d'autres ressources qui lui sont aisément disponibles. Un bien ou un service n'est pas distinct et est comptabilisé avec le composant assurance si les flux de trésorerie et les risques afférents au bien ou au service sont étroitement liés aux flux de trésorerie et aux risques afférents aux composants assurance du contrat et si la société réalise un important travail d'intégration du bien ou du service et des composants assurances.

c) Niveau de regroupement

La société identifie des portefeuilles de contrats d'assurance. Chaque portefeuille est constitué de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble et est divisé en trois groupes :

- les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires;
- les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite;
- les autres contrats du portefeuille.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour chaque portefeuille de contrats, la société détermine le niveau approprié auquel les informations raisonnables et justifiables sont disponibles pour évaluer si ces contrats sont déficitaires à la comptabilisation initiale et si les contrats non déficitaires ont une possibilité importante de le devenir. Le niveau de granularité détermine les groupes de contrats. La société a recours à un jugement important pour déterminer le niveau de granularité auquel la société obtient les informations raisonnables et justifiables suffisantes pour conclure que tous les contrats dans un groupe sont suffisamment homogènes et seront attribués au même groupe sans effectuer une évaluation individuelle des contrats.

Chaque groupe de contrats d'assurance est ensuite divisé selon l'année d'émission. Les groupes qui en résultent représentent le niveau auquel les méthodes comptables liées à la comptabilisation et à l'évaluation sont appliquées. Les groupes sont établis à la comptabilisation initiale et leur composition n'est pas réévaluée par la suite.

Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus sont évalués aux fins du regroupement séparément des portefeuilles de contrats d'assurance émis. Appliquant les exigences du regroupement aux contrats de réassurance détenus, la société regroupe les contrats de réassurance détenus conclus au cours d'une année civile (cohortes annuelles) en groupes de i) contrats pour lesquels il y a un profit net à la comptabilisation initiale, le cas échéant; ii) de contrats pour lesquels, à la comptabilisation initiale, il n'y a pas de possibilité importante qu'il y ait un profit net ultérieurement et ii) des autres contrats du portefeuille, le cas échéant.

Les contrats de réassurance détenus sont évalués selon les exigences de regroupement sur une base individuelle. La société fait le suivi de l'information de gestion interne qui reflète l'expérience passée de la performance de ces contrats. Cette information sert à établir le prix de ces contrats de manière qu'ils deviennent des contrats de réassurance détenus dont le coût est net sans qu'il y ait une possibilité importante qu'un profit net survienne ultérieurement.

Les contrats dans un portefeuille qui seraient classés dans différents groupes seulement parce que des dispositions légales ou réglementaires restreignent la capacité pratique de la société de fixer un prix ou un niveau de prestations différents pour les titulaires ayant des caractéristiques différentes sont inclus dans le même groupe.

d) Comptabilisation

La société comptabilise un groupe de contrats d'assurance émis à compter de la première des dates suivantes :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats. La période de couverture est la période pendant laquelle la société fournit une couverture pour les événements assurés, en ce qui concerne toutes les primes, compris dans le périmètre du contrat d'assurance;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de contrat d'assurance du groupe devient exigible. S'il n'y a pas de date d'exigibilité contractuelle, la date sera celle à laquelle le premier paiement est reçu du titulaire de police;
- la date à laquelle des faits et des circonstances indiquent que le groupe auquel appartiendra un contrat d'assurance est déficitaire.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La société comptabilise un groupe de contrats de réassurance détenus établis qui fournissent une couverture proportionnelle au même moment qu'un groupe déficitaire de contrats sous-jacents lorsqu'un groupe déficitaire de contrats sous-jacents est comptabilisé avant la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus, ou au plus tard au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus ou au moment de la comptabilisation initiale de tout contrat sous-jacent. La société comptabilise tous les autres groupes de contrats de réassurance à compter du début de la période de couverture des groupes de contrats de réassurance. La période de couverture est la période pendant laquelle la société reçoit une couverture pour des demandes de règlement liées à des parties réassurées des contrats d'assurance sous-jacents.

Par la suite, de nouveaux contrats sont ajoutés au groupe lorsqu'ils sont émis ou établis, à condition que tous les contrats du groupe soient émis ou établis au cours de la même année.

e) Périmètre du contrat

L'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance comprend la totalité des flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chaque contrat du groupe, déterminé comme suit :

Contrats d'assurance

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la société peut contraindre le titulaire de police à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services (y compris la couverture d'assurance et les services de placement).

Une obligation substantielle de fournir des services cesse dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- la société a la capacité pratique de réévaluer le risque posé spécifiquement par le titulaire de police et peut fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement les risques réévalués;
- la société a la capacité pratique de réévaluer les risques posés par le portefeuille qui contient le contrat et peut fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement le risque posé par le portefeuille et l'établissement du montant des primes s'étendant jusqu'à la date de réévaluation des risques ne tient pas compte des risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

La réévaluation des risques tient uniquement compte des risques que les titulaires de police transfèrent à la société, ce qui peut inclure les risques d'assurance et les risques financiers, mais exclut le risque de déchéance et le risque lié aux charges.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Contrats de réassurance détenus

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la société est contrainte de payer des sommes au réassureur ou qu'elle a un droit substantiel de recevoir des services du réassureur.

Un droit substantiel de recevoir des services du réassureur cesse lorsque le réassureur :

- a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et peut fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement les risques réévalués;
- a un droit substantiel de résilier la couverture.

Le périmètre du contrat est réévalué à chaque date de clôture pour tenir compte de l'effet que les changements de circonstances ont sur les droits et les obligations substantiels de la société et, par conséquent, il peut changer au fil du temps.

f) Évaluation

i) Contrats d'assurance - évaluation initiale

À la comptabilisation initiale, la société évalue un groupe de contrats d'assurance comme la somme des éléments suivants :

a) les flux de trésorerie d'exécution, constitués des estimations pondérées par les probabilités des flux de trésorerie futurs, ajustés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers associés et d'un ajustement au titre du risque non financier; et b) une marge sur services contractuels.

L'évaluation des flux de trésorerie d'exécution d'un groupe de contrats d'assurance ne reflète pas le risque de non-exécution de la société.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition que la société paie avant la comptabilisation du groupe de contrats connexe sont présentés comme un actif au titre des contrats d'assurance. Lorsque le groupe de contrats est comptabilisé, ces flux de trésorerie sont inclus dans l'évaluation du groupe et l'actif comptabilisé précédemment est décomptabilisé.

L'ajustement au titre du risque non financier pour un groupe de contrats d'assurance est la compensation requise pour supporter l'incertitude en ce qui concerne le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui découle du risque non financier.

La marge sur services contractuels d'un groupe de contrats d'assurance représente le profit non acquis que la société comptabilisera à mesure qu'elle fournira les services prévus aux contrats d'assurance. À la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, si le total des flux de trésorerie d'exécution, des actifs décomptabilisés relatifs aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et des flux de trésorerie qui surviennent à cette date représente une entrée nette, le groupe n'est pas déficitaire. Dans ce cas, la marge sur services contractuels est évaluée comme étant le montant égal en sens contraire de l'entrée nette, ce qui n'entraîne aucun produit ni aucune charge à la comptabilisation initiale.

Si le total est une sortie nette, le groupe est considéré comme déficitaire. Dans ce cas, la sortie nette est comptabilisée comme une perte en résultat net. Un élément de perte est créé afin de représenter des pertes comptabilisées en résultat net, ce qui détermine les montants qui sont par la suite présentés en résultat net comme des reprises de pertes sur les groupes déficitaires.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Contrats d'assurance - évaluation ultérieure

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance à chaque date de clôture correspond à la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus. Le passif au titre de la couverture restante comprend a) les flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront fournis aux termes des contrats au cours de périodes futures et b) la marge sur services contractuels restante à cette date. Le passif au titre des sinistres survenus est constitué des flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus et des charges qui n'ont pas encore été payées, y compris les sinistres qui sont survenus mais qui n'ont pas encore été déclarés.

Les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats d'assurance sont évalués à la date de clôture d'après les estimations à jour des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation actuels et les estimations à jour de l'ajustement au titre du risque non financier. La marge sur services contractuels de chaque groupe de contrats après la comptabilisation initiale est calculée chaque année.

iii) Contrats d'assurance sans participation directe

Les contrats sans participation directe sont évalués selon la MGE.

La valeur comptable d'un groupe de la marge sur services contractuels à la fin de chaque année correspond à la valeur comptable au début de l'année, ajustée pour tenir compte :

- de la marge sur services contractuels des nouveaux contrats qui sont ajoutés au groupe au cours de la période;
- de l'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la marge sur services contractuels durant la période, évalué à l'aide des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie nominaux qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents déterminés à la comptabilisation initiale;
- des variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sauf dans la mesure où :
 - une hausse des flux de trésorerie d'exécution excède la valeur comptable de la marge sur services contractuels, auquel cas l'excédent est comptabilisé comme une perte en résultat net et crée un élément de perte;
 - une baisse des flux de trésorerie d'exécution est attribuée à l'élément de perte, ce qui entraîne une reprise des pertes comptabilisées précédemment en résultat net;
- de l'effet des écarts de change sur la marge sur services contractuels;
- du montant comptabilisé comme des produits des activités d'assurance en raison des services prévus aux contrats d'assurance fournis au cours de la période.

Les flux de trésorerie d'exécution sont mis à jour par la société pour tenir compte des hypothèses à jour à la fin de chaque période de présentation de l'information financière selon les estimations à jour du montant et de l'échéancier des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation, et de l'incertitude liée à ces éléments. La façon dont les changements dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution sont traités dépend des estimations mises à jour :

- les changements qui visent les services rendus au cours de la période ou les services passés sont comptabilisés en résultat net;
- les changements qui visent les services futurs sont comptabilisés au moyen d'un ajustement de la marge sur services contractuels ou de l'élément de perte avec le passif au titre de la couverture restante, conformément à la politique ci-après.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs comprennent ce qui suit :

- les ajustements liés à l'expérience découlant des primes reçues au cours de la période pour des services futurs et les flux de trésorerie connexes, évalués au taux d'actualisation déterminés à la comptabilisation initiale;
- les changements dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du passif au titre de la couverture restante, évalués aux taux d'actualisation déterminés à la comptabilisation initiale, sauf pour ceux qui se rapportent aux effets de la valeur temps de l'argent, au risque financier et à leurs variations;
- les écarts entre les composants investissement dont la société s'attendait à ce qu'ils deviennent dus au cours de la période et les composants investissement qui deviennent réellement dus au cours de la période, évalués aux taux d'actualisation déterminés à la comptabilisation initiale;
- les variations de l'ajustement au titre du risque non financier lié aux services futurs.

Les ajustements suivants ne se rapportent pas aux services futurs et ne nécessitent donc pas d'ajuster la marge sur services contractuels :

- les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier et de leurs variations;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent au passif au titre des sinistres survenus;
- les ajustements liés à l'expérience qui se rapportent aux charges afférentes aux activités d'assurance (exclusion faite des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition).

Les variations des flux de trésorerie discrétionnaires sont considérées comme se rapportant aux services futurs et nécessitent donc d'ajuster la marge sur services contractuels.

iv) Contrats de réassurance détenus - évaluation initiale

La société applique les mêmes méthodes comptables pour évaluer un groupe de contrats de réassurance, à l'exception des modifications suivantes.

La valeur comptable d'un groupe de contrats de réassurance à chaque date de clôture correspond à la somme du composant de la couverture restante et du composant au titre des sinistres survenus. Le composant de la couverture restante comprend a) les flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront reçus aux termes des contrats au cours de périodes futures et b) la marge sur services contractuels restante à cette date.

La société évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs selon des hypothèses qui cadrent avec celles utilisées pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour les contrats d'assurance sous-jacents, et tient compte d'un ajustement au titre du risque de non-exécution du réassureur. L'incidence du risque de non-exécution du réassureur est évaluée chaque date de clôture et l'incidence des variations du risque de non-exécution est comptabilisée en résultat net.

Les contrats de réassurance proportionnelle que détient la société ont une durée illimitée mais sont résiliables dans le cas de nouvelles activités sous-jacentes si l'une ou l'autre des parties donne un préavis d'une période de 90 jours. Ainsi, la société traite ces contrats de réassurance comme une série de contrats de 90 jours qui couvrent des activités sous-jacentes à l'intérieur d'une période de 90 jours. Les estimations des flux de trésorerie futurs découlant des contrats sous-jacents émis et qui devraient être émis à l'intérieur d'une période de 90 jours sont inclus dans chaque évaluation des contrats de réassurance.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la société au réassureur.

À la comptabilisation initiale, la marge sur services contractuels d'un groupe de contrats de réassurance détenus représente un coût net ou un profit net découlant de l'achat de la réassurance. Il est évalué comme étant le montant égal en sens contraire du total des flux de trésorerie d'exécution, des actifs décomptabilisés relatifs aux flux de trésorerie qui surviennent avant la comptabilisation de la société et des flux de trésorerie qui surviennent à cette date. Cependant, si un coût net qui découle de l'achat d'une couverture de réassurance se rapporte à des événements assurés qui surviennent avant l'achat du groupe, la société comptabilise le coût immédiatement en résultat net en tant que charge.

Les contrats de réassurance ne peuvent pas être déficitaires.

v) Contrats de réassurance détenus - évaluation ultérieure

La valeur comptable de la marge sur services contractuels à la fin de chaque année correspond à la valeur comptable au début de l'année, ajustée pour tenir compte :

- de la marge sur services contractuels des nouveaux contrats qui sont ajoutés au groupe au cours de la période;
- de l'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la marge sur services contractuels durant la période, évalué à l'aide des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie nominaux qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents déterminés à la comptabilisation initiale;
- des variations des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent aux services futurs, sauf dans la mesure où une variation découle d'une variation des flux de trésorerie d'exécution attribués à un groupe de contrats d'assurance sous-jacents qui ne nécessite pas d'ajuster la marge sur services contractuels du groupe de contrats sous-jacents, auquel cas la variation est comptabilisée en résultat net;
- de l'effet des écarts de change sur la marge sur services contractuels;
- du montant comptabilisé en résultat net en raison des services reçus au cours de la période;
- des produits comptabilisés en résultat net pour un groupe de contrats de réassurance qui fournit une couverture proportionnelle lorsqu'une perte est comptabilisée sur un groupe de contrats sous-jacents déficitaires ou lorsqu'il y a un ajout de contrats sous-jacents déficitaires à ce groupe.

g) **Décomptabilisation et modification des contrats**

La société décomptabilise les contrats lorsque l'obligation est réglée ou annulée. La société décomptabilise également un contrat si ses modalités sont modifiées d'une manière qui aurait changé considérablement la comptabilisation du contrat si les nouvelles modalités avaient toujours existé, auquel cas un nouveau contrat fondé sur les modalités modifiées est comptabilisé. Si la modification d'un contrat n'entraîne pas la décomptabilisation, la société traite les variations des flux de trésorerie causées par les modifications comme des changements dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution.

À la décomptabilisation d'un contrat qui sort du groupe auquel il appartenait :

- les flux de trésorerie d'exécution affectés au groupe sont ajustés pour éliminer ceux qui se rapportent aux droits et aux obligations décomptabilisés;
- la marge sur services contractuels du groupe est ajustée pour tenir compte de la variation des flux de trésorerie d'exécution, sauf dans le cas où ces variations sont affectées à un élément de perte;
- le nombre d'unités de couverture liées à la couverture restante prévue est ajusté pour tenir compte des unités de couverture décomptabilisées et sorties du groupe.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Si un contrat est décomptabilisé parce qu'il est transféré à un tiers, la marge sur services contractuels est également ajustée pour tenir compte de la prime demandée par le tiers, à moins que le groupe soit déficitaire.

Si un contrat est décomptabilisé parce que ses modalités sont modifiées, la marge sur services contractuels est également ajustée pour tenir compte de la prime qui aurait été demandée si le groupe avait conclu un contrat selon les modalités du nouveau contrat à la date de la modification, moins toute prime supplémentaire demandée en raison de la modification.

Le nouveau contrat comptabilisé est évalué en supposant que, à la date de la modification, l'émetteur a reçu la prime qu'il aurait demandée, moins toute prime supplémentaire demandée en raison de la modification.

h) Présentation

Les portefeuilles de contrats d'assurance qui représentent des actifs et ceux qui représentent des passifs et les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui représentent des actifs et ceux qui représentent des passifs sont présentés séparément dans l'état consolidé de la situation financière.

La société ventile les montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global entre a) le résultat des activités d'assurance, constitué des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance, et b) les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Les produits et les charges afférents aux contrats de réassurance sont présentés séparément des produits et des charges afférents aux contrats d'assurance. Les produits et les charges afférents aux contrats de réassurance, autres que les produits financiers ou les charges financières d'assurance, sont présentés sur la base d'un montant net en tant que « charges afférentes aux contrats de réassurance, montant net » dans le résultat des activités d'assurance.

La société ne ventile pas les variations de l'ajustement au titre du risque non financier entre le résultat des activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance. Toutes les variations de l'ajustement au titre du risque non financier sont incluses dans le résultat des activités d'assurance.

i) Produits des activités d'assurance

À mesure que la société fournit les services prévus aux contrats d'assurance du groupe, elle réduit le passif au titre de la couverture restante et comptabilise des produits des activités d'assurance. Le montant des produits des activités d'assurance comptabilisé au cours de la période de présentation de l'information financière représente le transfert des services prévus aux contrats d'assurance à un montant qui reflète la tranche de la contrepartie de la société à laquelle elle devrait avoir droit en échange de ces services.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les produits des activités d'assurance comprennent ce qui suit :

- Les montants liés aux variations du passif au titre de la couverture restante :
 - Les demandes de règlement et les charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période, évaluées aux montants attendus à la date d'ouverture, exception faite des éléments suivants :
 - les montants liés à l'élément de perte;
 - les remboursements de composants placements,
 - les montants des taxes transactionnelles perçues pour le compte d'autrui;
 - les frais d'acquisition;
 - le montant relatif à l'ajustement au titre du risque non financier.
 - les variations de l'ajustement au titre du risque non financier, exception faite des éléments suivants :
 - les variations incluses dans les produits financiers d'assurance (charges financières d'assurance);
 - les variations qui se rapportent à la couverture future (qui nécessitent d'ajuster la marge sur services contractuels);
 - les montants affectés à l'élément de perte;
 - les montants de la marge sur services contractuels comptabilisés en résultat net pour les services fournis au cours de la période;
 - les ajustements liés à l'expérience découlant des primes reçues au cours de la période pour des services passés et des services rendus au cours de la période et les flux de trésorerie connexes, tels que les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les taxes sur les primes.
- En outre, la société affecte des primes qui se rapportent au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à chaque période de façon systématique en fonction de l'écoulement du temps sur la période de couverture prévue d'un groupe de contrats. La société comptabilise le montant affecté comme des produits des activités d'assurance et un montant équivalent comme charges afférentes aux activités d'assurance.

Le montant de la marge sur services contractuels d'un groupe de contrats d'assurance qui est comptabilisé comme des produits des activités d'assurance chaque année est déterminé en définissant les unités de couverture du groupe, en répartissant la marge sur services contractuels restant à la fin de l'année (avant toute répartition) également entre chacune des unités de couverture fournies au cours de l'année et celles qui devraient être fournies dans les périodes futures et en comptabilisant en résultat net le montant de la marge sur services contractuels réparti entre les unités de couverture fournies au cours de l'année. Le nombre d'unités de couverture correspond au volume de couverture fournie par les contrats du groupe, déterminé en considération, pour chaque contrat, du volume de prestations fourni et de la durée prévue de la couverture.

La société détermine les unités de couverture comme suit :

- pour les contrats évalués selon la MGE, les unités de couverture sont déterminées en fonction du volume de prestations fourni qui englobe la couverture d'assurance fournie et les services de rendement d'investissement, le cas échéant.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

j) Charge afférente aux activités d'assurance

les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent ce qui suit :

- les sinistres survenus et les prestations, exclusion faite des composants investissement remboursés;
- les autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées directement attribuables;
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition;
- les variations qui se rapportent aux services passés (p. ex., les variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus);
- les variations qui se rapportent aux services futurs (p. ex., les pertes/reprises sur les groupes de contrats déficitaires découlant des variations des éléments de perte).

L'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est reflété dans les charges afférentes aux activités d'assurance d'un montant correspondant au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition reflété dans les produits des activités d'assurance, comme il est décrit précédemment. Les autres charges qui ne correspondent pas aux catégories susmentionnées sont incluses dans les autres charges d'exploitation dans l'état consolidé du résultat global.

k) Contrats déficitaires et éléments de perte

La société établit un élément de perte du passif au titre de la couverture restante pour les groupes de contrats d'assurance déficitaires. L'élément de perte détermine les montants des flux de trésorerie d'exécution qui sont ultérieurement exclus des produits des activités d'assurance lorsqu'ils surviennent. Lorsque les flux de trésorerie d'exécution se produisent, ils sont répartis entre l'élément de perte et le passif au titre de la couverture restante, exclusion faite de l'élément de perte sur une base systématique.

La base systématique est déterminée par la proportion de l'élément de perte par rapport à l'estimation du total de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures, majoré de l'ajustement au titre du risque non financier au début de chaque période (ou à la comptabilisation initiale si un groupe de contrats est initialement comptabilisé au cours de la période).

Les changements dans les estimations des flux de trésorerie liés aux services futurs et les variations de la quote-part de la société de la juste valeur des éléments sous-jacents sont affectés uniquement à l'élément de perte. Si l'élément de perte est ramené à zéro, tout excédent par rapport au montant affecté à l'élément de perte crée une nouvelle marge sur services contractuels pour le groupe de contrats.

l) Produits nets (charges nettes) lié(e)s aux contrats de réassurance détenus

La société présente la performance financière des contrats de réassurance détenus sur la base d'un montant net en tant que produits (charges) afférent(e)s aux contrats de réassurance détenus; ce qui comprend les montants suivants :

- les sinistres survenus et les prestations, exclusion faite des composants investissement;
- les autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées directement attribuables;
- les variations qui se rapportent aux services passés (p. ex., les variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus);
- les variations qui se rapportent aux services futurs (p. ex., les pertes/reprises sur les groupes de contrats déficitaires découlant des variations des éléments de perte).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'imputation des primes de réassurance payées est comptabilisée de façon semblable dans les produits des activités d'assurance. L'imputation des primes de réassurance payées au cours de la période de présentation de l'information financière représente le transfert des services reçus à un montant qui reflète les primes de réassurance que la société prévoit payer en échange de ces services.

Les commissions de réassurance qui ne dépendent pas de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents émis réduisent les primes de réassurance et sont comptabilisées dans les charges afférentes aux contrats de réassurance.

m) Méthode de transition

La société a adopté l'IFRS 17 de façon rétrospective, en appliquant d'autres méthodes de transition pour les cas où l'application rétrospective intégrale était impraticable. L'application rétrospective intégrale a été utilisée pour les contrats d'assurance en vigueur à la date de transition qui ont été établis moins d'un an avant la date de transition. L'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée pour les contrats d'assurance qui ont été établis plus d'un an avant la transition.

L'application de la transition a été déterminée au niveau d'un groupe de contrats d'assurance et a attribué la méthode de calcul de la marge sur services contractuels à l'adoption initiale de l'IFRS 17.

- Application rétrospective intégrale - la marge sur services contractuels se fonde sur les hypothèses initiales au moment de la création des groupes de contrats et les groupes sont maintenus à la date de transition comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée;
- Approche fondée sur la juste valeur - les flux de trésorerie d'exécution et les expériences avant la transition ne sont pas pris en compte.

i. Application rétrospective intégrale

La société a déterminé que les informations raisonnables et justifiables étaient disponibles pour tous les contrats en vigueur à la date de transition qui ont été émis moins d'un an avant la date de transition.

Par conséquent, la société a comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance dans cette catégorie comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée; a décomptabilisé les soldes qui n'existeraient pas si elle avait toujours appliqué l'IFRS 17 et a comptabilisé tout écart net résultant en capitaux propres.

ii. Approche fondée sur la juste valeur

Après avoir déployé les efforts raisonnables pour recueillir les informations historiques nécessaires, la société a déterminé que, pour certains groupes de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus, il n'était pas possible d'obtenir ces informations. Par conséquent, l'application rétrospective intégrale était impraticable et l'approche fondée sur la juste valeur a été utilisée pour ces groupes. La société a exercé un jugement important pour déterminer les montants transitoires aux termes de cette approche.

La société a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur pour les contrats qui ont été établis plus d'un an avant la transition.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Appliquant l'approche fondée sur la juste valeur, la société a déterminé que la marge sur services contractuels correspond à l'écart entre la juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance, évalué conformément à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (l'« IFRS 13 »), et ses flux de trésorerie d'exécution ajustés à la date de transition. La société n'a pas appliqué le seuil de dépôt lors de l'évaluation des contrats d'assurance lorsqu'elle a utilisé l'approche fondée sur la juste valeur à la transition.

La juste valeur d'un passif d'assurance correspond au prix qu'un intervenant du marché serait prêt à payer pour prendre en charge l'obligation et les risques restants des contrats en vigueur à la date de transition. Lorsque cela était possible, les récentes transactions observables sur le marché ont été utilisées pour estimer la juste valeur des groupes de contrats. Lorsqu'il n'y avait pas de récentes transactions observables sur le marché visant des contrats similaires, une technique liée à la valeur actualisée a été utilisée pour évaluer les groupes de contrats.

Lors de l'estimation de la juste valeur des groupes de contrats d'assurance, les points suivants ont été pris en considération :

- seuls les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre des contrats d'assurance ont été inclus dans l'estimation de la juste valeur, exclusion faite des renouvellements futurs et des nouvelles activités qui seraient hors du périmètre du contrat des contrats aux termes de l'IFRS 17;
- les hypothèses sur les flux de trésorerie futurs prévus et les provisions pour les risques ont été ajustées pour tenir compte du point de vue de l'intervenant du marché moyen, comme l'exige l'IFRS 13;
- les marges bénéficiaires ont été incluses pour tenir compte de ce qu'exigerait un intervenant du marché pour accepter les obligations aux termes des contrats d'assurance, au-delà de l'ajustement au titre du risque non financier.

La société a exercé un jugement important pour déterminer les ajustements nécessaires pour tenir compte du point de vue d'un intervenant du marché et a pris en considération les points suivants :

- Les groupes de contrats comportent des contrats émis à plus d'un an d'intervalle.
- Le regroupement des contrats d'assurance en fonction de la rentabilité attendue a été évalué à la date de transition. Aux fins de ces évaluations, la société a estimé les flux de trésorerie d'exécution à la date de transition. De plus, pour regrouper les contrats d'assurance non déficitaires émis dans des groupes de contrats qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires ultérieurement ou des groupes d'autres contrats, la société a évalué la probabilité de changements liés aux risques d'assurance, aux risques financiers et aux autres risques sur les flux de trésorerie d'exécution prospectivement à la date de transition. Similairement, pour regrouper les contrats de réassurance détenus qui représentent un coût net dans des groupes de contrats pour lesquels il n'y a pas de possibilité importante que survienne un profit net ultérieurement ou des groupes d'autres contrats, la société a évalué la probabilité de changements liés aux risques d'assurance, aux risques financiers et aux autres risques sur les flux de trésorerie d'exécution prospectivement à la date de transition.

Les taux d'actualisation aux dates de la comptabilisation initiale ont été déterminés à la date de transition, comme il est mentionné à la note 10.

Les flux de trésorerie d'exécution ajustés ont été estimés prospectivement à la date de transition.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Il a été estimé que la marge sur services contractuels correspond à l'écart entre la juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance, évalué conformément à l'IFRS 13, comme il est décrit précédemment, et ses flux de trésorerie d'exécution ajustés à la date de transition.

La société utilise la méthode des flux de trésorerie d'exécution ajustés pour déterminer la juste valeur des contrats d'assurance de la société à la date de transition.

n) Fonds distincts

La valeur des contrats de fonds distincts est directement liée à la juste valeur des placements sous-jacents couvrant ces contrats. Le porteur de parts assume les risques et les avantages liés au rendement de ces placements.

La société présente l'actif net des fonds distincts, dont les noms et titres appartiennent à la société, mais qui sont détenus au nom des porteurs de parts, dans un seul poste de l'état consolidé de la situation financière.

La variation de la valeur marchande de l'actif net sous-jacent des fonds distincts ainsi que le revenu de placement gagné et les charges engagées sont directement attribués aux porteurs de parts.

La société ne présente pas ces montants dans ses produits à l'état consolidé du résultat global, mais ils sont tout de même présentés à la note 4.

Les dépôts et les retraits liés aux fonds distincts viennent respectivement augmenter ou réduire le passif. Puisque les fonds distincts constituent des contrats d'assurance, la société comptabilise les produits conformément aux principes de l'IFRS 17.

Le revenu de placement et les variations de la juste valeur des placements dans les fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante des passifs relatifs aux fonds distincts.

Placements nets pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts

Ces placements sont évalués à la juste valeur. La juste valeur est établie selon les cours du marché, à moins que ces cours ne soient pas disponibles, auquel cas les justes valeurs estimées sont établies par la société selon les cours de courtiers ou de récentes opérations de placement similaires.

Passifs pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts

Ces passifs sont évalués à la juste valeur qui rend compte de la juste valeur de l'actif net sous-jacent. Les produits des fonds distincts prévoient des garanties au décès et à l'échéance en faveur du porteur de parts. Le passif pour ces garanties est comptabilisé dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément à l'IFRS 17.

o) Titulaires de police avec participation

Le montant comptabilisé au titre des capitaux propres des titulaires de police avec participation correspond au montant appartenant aux titulaires de police relatif à leur participation. Les montants relatifs aux droits de participation contractuels sont comptabilisés dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

1.8 Autres passifs

Les autres passifs se composent principalement des créditeurs et charges à payer, de la paie et des autres passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1.9 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt de l'exercice se compose de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt est généralement comptabilisé à titre de charge ou de produit à l'état consolidé du résultat global, sauf s'il a trait à un élément pris en compte dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est inscrit respectivement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

La charge (le recouvrement) d'impôt exigible est fondée sur le bénéfice (la perte) imposable de l'exercice selon les lois fiscales et le taux d'impôt adopté ou quasi adopté au cours de l'exercice pour chacune des entités imposables et tout ajustement à l'impôt à payer des exercices précédents.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, selon laquelle l'impôt devant être payé ou recouvré est fondé sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs selon les IFRS et les actifs et les passifs d'impôt calculés selon les réglementations des autorités fiscales pertinentes. Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires liées aux placements dans des filiales, pourvu qu'il soit probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Les différences temporaires, les pertes fiscales et le report en avant des pertes fiscales sont évalués aux taux d'impôt dont il est prévu qu'ils s'appliqueront aux différences temporaires lorsque celles-ci se résorberont, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera, dans le futur, de bénéfices imposables nécessaires pour se prévaloir de ces éléments.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé comptabilisés est examinée à la date de l'état de la situation financière et est réduite lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et ils sont comptabilisés lorsque la réalisation probable d'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent la même administration fiscale à l'égard de la même entité imposable.

1.10 Avantages du personnel

La société comptabilise les obligations découlant de certains régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les coûts connexes.

Les obligations nettes de la société découlant des régimes de retraite à prestations définies et d'avantages postérieurs à l'emploi sont calculées séparément selon chaque régime. Le coût des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi que touchent les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les obligations sont calculées annuellement par des actuaires indépendants qui utilisent la méthode de répartition des prestations et les estimations les plus probables de la direction à l'égard des projections de salaires, de l'âge de la retraite des employés et d'autres variables, à l'exception du taux d'actualisation, qui est fonction des taux du marché.

Ces régimes ne sont pas préalablement capitalisés. Les coûts relatifs aux prestations sont portés aux charges d'exploitation et les gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global et à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1.11 Comptabilisation des produits

Se reporter à la note 1.8 pour obtenir des renseignements sur les produits des activités d'assurance et à la note 1.5 pour obtenir des renseignements sur le revenu net de placement.

1.12 Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont comptabilisés à titre de passifs à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable que la société engagera une charge future et que le montant peut être évalué de façon fiable. Si l'événement donnant lieu à l'obligation future est peu probable, mais pas impossible, ou si le montant ne peut être établi de façon fiable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

2. CHANGEMENTS EN MATIÈRE DE MÉTHODES COMPTABLES ET DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

La société a adopté les nouvelles normes suivantes, y compris les modifications corrélatives d'autres normes, et la date d'application initiale est le 1^{er} janvier 2023 : l'IFRS 17 et l'IFRS 9.

La nature et les effets des principaux changements dans les méthodes comptables de la société découlant de l'adoption de l'IFRS 17 et de l'IFRS 9 sont résumés ci-après.

2.1 Adoption de l'IFRS 17, Contrats d'assurance

a) Comptabilisation, évaluation et présentation des contrats d'assurance

L'IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance, des contrats de réassurance et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire, ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet. Elle introduit un modèle servant à évaluer des groupes de contrats en fonction de l'estimation par la société de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus à mesure que la société exécute les contrats, d'un ajustement explicite au titre du risque non financier et d'une marge sur services contractuels.

Aux termes de l'IFRS 17, les produits des activités d'assurance dans chaque période de présentation de l'information financière représentent les variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en échange desquels la société s'attend à recevoir une contrepartie ainsi que les primes imputées au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. En outre, les composants investissement ne sont plus inclus dans les produits des activités d'assurance ou les charges afférentes aux activités d'assurance. Les produits financiers et charges financières d'assurance sont présentés séparément des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance.

Aux termes de l'IFRS 17, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont généralement inclus dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance.

Les produits ou les charges afférents aux contrats de réassurance autres que les produits financiers d'assurance et les charges financières d'assurance sont maintenant présentés comme un montant unique net dans le résultat net. Auparavant, les montants recouverts auprès des réassureurs et les charges afférentes aux contrats de réassurance étaient présentés séparément.

Pour obtenir une explication de la façon dont la société comptabilise les contrats d'assurance et de réassurance aux termes de l'IFRS 17, se reporter à la note 1, *Méthodes comptables significatives*.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

b) Transition

Les changements de méthodes comptables découlant de l'adoption de l'IFRS 17 ont été effectués selon l'application rétrospective intégrale, dans la mesure du possible. Aux termes de l'application rétrospective intégrale, au 1^{er} janvier 2022, la société :

- a identifié, comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance et de réassurance comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée;
- a identifié, comptabilisé et évalué les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée;
- a décomptabilisé les soldes présentés précédemment qui n'auraient pas existé si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée. Ces soldes comprenaient certains coûts d'acquisition différés liés à des contrats d'assurance, immobilisations incorporelles relatives à des contrats d'assurance et débiteurs et créditeurs liés à des contrats d'assurance. Aux termes de l'IFRS 17, ils sont inclus dans l'évaluation des contrats d'assurance;
- a comptabilisé tout écart résultant en capitaux propres.

La société a appliqué les dispositions transitoires prévues par l'IFRS 17 et n'a pas présenté l'information au sujet de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 sur chacun des postes des états financiers. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 sur les états financiers consolidés au 1^{er} janvier 2022 est présentée dans l'état des variations des capitaux propres. L'incidence de la transition à l'IFRS 17 sur l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2022 a représenté une diminution nette d'environ 50 millions de dollars attribuable en grande partie aux répercussions sur les passifs.

Approche fondée sur la juste valeur

La société a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur prévue par l'IFRS 17 pour identifier, comptabiliser et évaluer des groupes de contrats d'assurance émis en 2020 ou avant au 1^{er} janvier 2022, car l'application rétrospective intégrale était impraticable. La société considère l'application rétrospective intégrale comme étant impraticable pour les contrats dans ce secteur en raison de l'une ou l'autre des circonstances suivantes.

- Il n'était pas possible de déterminer l'incidence de l'application rétrospective, car les informations nécessaires n'avaient pas été recueillies (ou ne l'avaient pas été selon un niveau de granularité suffisant) et n'étaient pas disponibles en raison de migrations de système, des exigences quant à la conservation des données ou d'autres raisons. Ces informations incluaient ce qui suit, pour certains contrats :
 - les prévisions quant à la rentabilité d'un contrat et aux risques qu'il devienne déficitaire nécessaires à l'identification des groupes de contrats;
 - les informations sur les flux de trésorerie et les taux d'actualisation historiques nécessaires à l'estimation des flux de trésorerie à la comptabilisation initiale et les variations ultérieures sur une base rétrospective;
 - les informations nécessaires à l'affectation des frais généraux fixes et variables aux groupes de contrats, car les méthodes comptables utilisées précédemment par la société n'exigeaient pas ces informations;
 - les informations sur les changements dans les hypothèses et les estimations, qui n'ont peut-être pas été documentés de façon continue.
- L'application rétrospective intégrale exigeait des hypothèses au sujet de ce qu'auraient été les intentions de la direction au cours des périodes précédentes ou des estimations comptables importantes qui ne pouvaient pas être formulées sans l'utilisation de connaissances a posteriori. Ces hypothèses et estimations incluaient ce qui suit, pour certains contrats :
 - les prévisions à la passation du contrat en ce qui concerne la part des titulaires de police des rendements d'éléments sous-jacents à la passation du contrat nécessaires à l'identification des contrats avec participation directe.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2.2 Adoption de l'IFRS 9, Instruments financiers

a) Classement des actifs financiers et des passifs financiers

L'IFRS 9 comprend trois principales catégories de classement des actifs financiers : les actifs évalués au coût amorti, à la JVAERG et à la JVPBRN. En règle générale, le classement des actifs financiers aux termes de l'IFRS 9 est fonction du modèle économique appliqué pour gérer un actif financier et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. L'IFRS 9 élimine les catégories de l'IAS 39 utilisées auparavant : placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente. Aux termes de l'IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats où l'hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 ne sont pas séparés. L'instrument financier hybride est plutôt évalué dans son ensemble aux fins du classement selon les caractéristiques inhérentes de ses flux de trésorerie. Si un actif financier n'a pas de flux de trésorerie qui se composent de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû, l'actif financier doit être classé comme étant évalué à la JVPBRN.

Pour obtenir une explication de la façon dont la société classe et évalue les actifs financiers et comptabilise les profits et les pertes qui en résultent aux termes de l'IFRS 9, se reporter à la note 1, Méthodes comptables significatives.

L'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence importante sur les méthodes comptables appliquées aux passifs financiers de la société.

b) Dépréciation d'actifs financiers

L'IFRS 9 remplace le modèle basé sur les pertes subies prévu par l'IAS 39 par un modèle prospectif basé sur les pertes de crédit attendues. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti et à la JVAERG. Aux termes de l'IFRS 9, les pertes de crédit sont habituellement comptabilisées plus tôt qu'aux termes de l'IAS 39. Ce point n'a eu aucune incidence sur la société, car les actifs classés comme étant évalués à la JVAERG ou au coût amorti sont non significatifs.

c) Comptabilité de couverture

La société n'applique pas la comptabilité de couverture.

d) Transition

Les changements de méthodes comptables découlant de l'adoption de l'IFRS 9 ont été effectués de façon rétrospective, à l'exception de ce qui suit :

- Les chiffres de la période comparative n'ont *pas* été retraités. Les différences entre la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers découlant de l'adoption de l'IFRS 9 sont comptabilisées dans les résultats non distribués au 1^{er} janvier 2023. Par conséquent, l'information présentée pour 2022 ne correspond pas aux exigences de l'IFRS 9 et, par conséquent, elle n'est pas comparable à l'information présentée pour 2023 aux termes de l'IFRS 9.
- Les évaluations suivantes ont été effectuées en fonction des faits et des circonstances qui existaient au 1^{er} janvier 2023.
 - La détermination du modèle économique dans lequel s'inscrit un actif financier.
 - La désignation et l'annulation de désignations antérieures de certains actifs financiers et passifs financiers comme étant évalués à la JVPBRN.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- Si un placement dans un titre d'emprunt présentait un risque de crédit peu élevé au 1^{er} janvier 2023, la société a alors déterminé que le risque de crédit de cet actif n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Un titre d'emprunt correspond à un équivalent de trésorerie, un titre à court terme, une obligation ou un emprunt hypothécaire.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la société au 1^{er} janvier 2023.

Comme l'autorise l'IFRS 7, la société n'a pas présenté l'information sur les montants des postes à présenter conformément aux exigences liées au classement et à l'évaluation prévues par l'IFRS 9 pour 2022 ni l'information sur ceux qui auraient été présentés conformément aux exigences liées au classement et à l'évaluation prévues par l'IAS 39 pour 2023.

e) Incidence de l'application initiale

Le tableau suivant et les notes qui l'accompagnent ci-après indiquent les catégories d'évaluation et la valeur comptable initiales selon l'IAS 39 et les nouvelles catégories d'évaluation et valeur comptable selon l'IFRS 9 pour chaque catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers de la société au 1^{er} janvier 2023.

Classement des actifs financiers et des passifs financiers

		Selon l'IAS 39 Classement initial	Selon l'IFRS 9 Nouveau classement	Selon l'IAS 39 Valeur comptable initiale	Selon l'IFRS 9 Nouvelle valeur comptable
				\$	\$
Actifs financiers					
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme (couvrant les passifs)	Prêts et créances	JVPBRN		—	—
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme (couvrant les surplus)	Prêts et créances	JVPBRN		40 842	40 842
Obligations (couvrant les passifs)	JVPBRN	JVPBRN (désignation)		380 629	380 629
Obligations (couvrant les surplus)	Disponible à la vente	JVPBRN (désignation)		240 516	240 516
Titres de participation (couvrant les passifs)	JVPBRN	JVPBRN (exigence)		44 830	44 830
Titres de participation (couvrant les surplus)	Disponible à la vente	JVPBRN (exigence)		21 902	21 902
Autres actifs investis (couvrant les passifs)	JVPBRN	JVPBRN (exigence)		39 046	39 046
Autres actifs investis (couvrant les surplus)	Disponible à la vente	JVPBRN (exigence)		37 464	37 464
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti		4 736	4 736
Placement net pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts	JVPBRN	JVPBRN (exigence)		13 032	13 032
Total des actifs financiers				822 997	822 997
Passifs financiers					
Passifs relatifs aux contrats de placement	Coût amorti	Coût amorti		5 536	5 536
Total des passifs financiers				5 536	5 536

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux termes de l'IAS 39, les obligations et les autres titres d'emprunt (équivalents de trésorerie, placements à court terme et emprunts hypothécaires) couvrant les éléments de passifs ont été désignés comme étant évalués à la JVPBRN afin d'éliminer ou de réduire une non-concordance comptable et ceux couvrant les éléments de surplus ont été classés comme étant disponibles à la vente. Aux termes de l'IFRS 9, toutes les obligations et tous les autres titres d'emprunt sont évalués à la JVPBRN.

Aux termes de l'IAS 39, les titres de participation couvrant des passifs ont été désignés comme étant évalués à la JVPBRN afin de réduire ou d'éliminer des non-concordances comptables et ceux couvrant les éléments de surplus ont été classés comme étant disponibles à la vente. Aux termes de l'IFRS 9, tous les placements en titres de participation (y compris les placements dans des sociétés en commandite et d'autres actifs semblables à des titres de participation, comme les fonds communs de placement) sont évalués à la JVPBRN.

Les méthodes comptables de la société qui s'appliquent aux instruments financiers sont décrites à la note 1.

Le tableau suivant rapproche la valeur comptable des actifs financiers selon l'IAS 39 et la valeur comptable selon l'IFRS 9 au moment de la transition à l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023.

	Au 31 décembre 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023
	IAS 39	Reclassement	IFRS 9
	\$	\$	\$
<u>JVPBRN</u>			
Obligations	380 629	—	380 629
Titres de participation	44 830	—	44 830
Autres actifs investis	39 046	—	39 046
Reclassés à partir des catégories « disponible à la vente » et « coût amorti »	—	340 724	340 724
Total - JVPBRN	464 505	340 724	805 229
 <u>Disponible à la vente</u>			
Obligations	240 516	—	240 516
Titres de participation	21 902		21 902
Autres actifs investis	37 464		37 464
Reclassés vers la catégorie « JVPBRN »	—	(299 882)	(299 882)
Total - Disponible à la vente	299 882	(299 882)	—
 <u>Prêts et créances</u>			
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	40 842	—	40 842
Reclassés vers la catégorie « JVPBRN »	—	(40 842)	(40 842)
Total - Prêts et créances	40 842	(40 842)	—

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Classement

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers.

	JVPBRN			Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Exigence	Désignation	Coût amorti		
Au 31 décembre 2023	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	76 525	—	—	76 525	76 525
Obligations	—	600 016	—	600 016	600 016
Titres de participation	65 006	—	—	65 006	65 006
Autres actifs investis	62 536	—	—	62 536	62 536
Total des actifs financiers	204 067	600 016	—	804 083	804 083
Passifs relatifs aux contrats de placement	—	—	5 507	5 507	5 507
Total des passifs financiers	204 067	600 016	5 507	809 590	809 590

	JVPBRN	DAV	Prêts et créances	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 31 décembre 2022					
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	—	—	40 842	40 842	40 842
Obligations	380 629	240 516	—	621 145	621 145
Titres de participation	44 830	21 902	—	66 732	66 732
Autres actifs investis	39 046	37 464	—	76 510	76 510
Total des actifs investis	464 505	299 882	40 842	805 229	805 229
Passifs relatifs aux contrats de placement	—	—	5 536	5 536	5 536
Total des placements	464 505	299 882	46 378	810 765	810 765

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers et des dérivés qui devraient être recouverts ou réglés plus de 12 mois après la date de clôture.

	2023	2022
Actifs financiers		
Évalués à la juste valeur	502 844 \$	617 629 \$

b) Hiérarchie des justes valeurs

La société utilise une hiérarchie des justes valeurs pour classer, par catégorie, les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs financiers. Les trois niveaux sont les suivants :

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Niveau 2

La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, tels que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables, notamment les taux d'intérêt et les courbes de rendement observables à des intervalles cotés courants, les volatilités, les écarts liés aux paiements anticipés, les risques de crédit et les taux de défaillance.

Niveau 3

La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires.

Les placements sous-jacents des sociétés en commandite sont évalués selon les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de la capitalisation directe, des transactions comparables de sociétés privées et de l'évaluation par les résultats. Les données non observables importantes comprennent les conditions de marché prévues, les scénarios de revenus et de charges projetés, les taux d'actualisation ainsi que le BAIIA final et les multiples de sortie utilisés dans les calculs.

Pour certains actifs financiers à court terme, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur de ces instruments et, par conséquent, aucune juste valeur distincte n'est présentée. La catégorie la plus importante quant à l'évaluation de la juste valeur comprend principalement les actifs investis et le niveau hiérarchique est établi selon les lignes directrices suivantes :

Obligations, y compris les titres à court terme

Les obligations gouvernementales et les bons du Trésor (classés comme titres à court terme) sont évalués à l'aide de prix obtenus de fournisseurs externes (notamment des agents, des courtiers, des groupes du secteur, des services de cotation ou des organismes de réglementation) qui établissent généralement le prix d'après des cours obtenus d'un bon nombre d'intervenants du marché.

Les obligations de sociétés du niveau 1 inscrites ou négociées sur un marché hors cote sont évaluées selon les cours obtenus auprès de fournisseurs de services de cotation externes qui, en règle générale, regroupent en un prix composé les prix obtenus d'un ensemble de courtiers en placement. Lorsque le marché est moins actif, les prix fournis par certains courtiers en placement peuvent reposer sur des prix établis selon des modèles, plutôt que sur les transactions. Ces sources reposent largement sur des données de marché observables et, par conséquent, ces instruments sont classés comme étant de niveau 2 selon la hiérarchie des justes valeurs. Lorsque les prix reçus de fournisseurs de services de cotation externes reposent sur les prix établis par un seul courtier, les instruments sont classés comme étant de niveau 3.

Les autres obligations de sociétés et les titres à court terme non gouvernementaux, notamment des obligations non cotées, du papier commercial et des certificats de dépôt, sont évalués à l'aide de modèles. En ce qui concerne le papier commercial et les certificats de dépôt, le modèle tient compte de données de marché observables telles que les courbes de rendement du TIOIL, les cours de change, les volatilités et les écarts liés aux contreparties. En ce qui a trait aux obligations non cotées, le modèle comprend les écarts liés au crédit obtenus de courtiers ou établis en interne. Le classement de ces instruments selon la hiérarchie des justes valeurs sera de niveau 2 ou de niveau 3, selon la nature des données sur les prix sous-jacentes utilisées pour évaluer la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Titres de participation

Les titres cotés sont classés de niveau 1 selon la hiérarchie des justes valeurs et ils sont évalués d'après des prix obtenus des principales bourses, des agents, des courtiers, d'un groupe sectoriel, des services de cotation ou des organismes de réglementation. La valeur marchande correspond au cours de clôture.

Les titres non cotés sont classés au niveau 2 selon la hiérarchie des justes valeurs et des techniques d'évaluation sont utilisées pour ces instruments, les données provenant de données du marché observables.

Les tableaux suivants présentent les actifs investis évalués à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Au 31 décembre 2023				
Obligations	—	600 016	—	600 016
Titres de participation	54 192	10 814	—	65 006
Autres actifs investis	—	27 563	34 973	62 536
Placements nets pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts	10 918	2 255	—	13 173
Total	65 110	640 648	34 973	740 731
Au 31 décembre 2022	\$	\$	\$	\$
Obligations	—	621 145	—	621 145
Titres de participation	57 183	9 549	—	66 732
Autres actifs investis	—	26 150	50 360	76 510
Placements nets pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts	10 549	2 483	—	13 032
Total	67 732	659 327	50 360	777 419

Le tableau suivant présente les variations des actifs investis de niveau 3 :

	JVPBRN		DAV	
	Autres actifs investis		Autres actifs investis	
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	25 996	26 953	—	24 133
Reclassement à partir de la catégorie « DAV »	24 364	—	—	—
Variations au cours de l'exercice				
Ventes et rachats	(15 000)	(2 350)	—	—
Variation nette des profits latents (pertes latentes)	(387)	1 393	—	231
Solde à la clôture de l'exercice	34 973	25 996	—	24 364

Aucun transfert important n'est survenu entre les niveaux 1, 2 et 3 en 2023 et en 2022. La juste valeur de marché des actifs de niveau 3 vise des placements touchés par les sensibilités du marché. Les hypothèses ayant servi à évaluer la sensibilité de ces actifs aux conditions du marché visent notamment les taux d'intérêt et les taux de capitalisation sur le marché immobilier. Le tableau qui suit présente l'incidence des résultats de l'analyse sur la juste valeur des actifs de niveau 3. L'analyse a porté sur une augmentation de 1 % et une diminution de 1 % de la sensibilité connexe.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente l'incidence des résultats de l'analyse sur la juste valeur des actifs connexes au 31 décembre.

	2023		2022	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
	\$	\$	\$	\$
Actifs à la JVPBRN				
Taux d'intérêt	(19)	19	(38)	38
Taux de capitalisation sur le marché immobilier	(1 930)	3 009	(4 526)	6 757
Sensibilité de l'indice Infrastructures mondiales	(914)	914	(662)	662

c) Autres actifs investis

Sociétés en commandite

La société détient des placements dans des sociétés en commandite qui, à leur tour, investissent dans des actifs immobiliers, des titres d'emprunt de sociétés fermées et des titres de participation en lien avec des projets d'infrastructure. La société n'a pas la capacité d'exercer une influence notable sur ces sociétés en commandite. Les placements couvrent certains passifs relatifs à des contrats d'assurance et le surplus. Les actifs sont classés comme étant évalués à la JVPBRN et sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des placements au 31 décembre 2023 était de 59 654 \$ (50 360 \$ en 2022).

d) Dépréciation

Aucun placement n'a été déprécié et, par conséquent, aucune provision pour perte de valeur n'a été constituée à cet égard en 2023 et en 2022. En 2023, la société n'a repris aucune perte de valeur sur les placements vendus au cours de l'exercice (néant en 2022).

e) Résultat financier net

i) Rendement des placements et charges financières d'assurance

	2023 \$	2022 \$
Rendement des placements		
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	—	6 753
Autre revenu de placement	59 383	(112 239)
Total du rendement des placements	59 383	(105 486)
Charges financières nettes afférentes aux contrats d'assurance		
Intérêts capitalisés	(29 203)	(24 829)
Incidence des variations des taux d'intérêt et des changements dans les autres hypothèses financières	(79 242)	310 137
Total des charges financières nettes afférentes aux contrats d'assurance	(108 445)	285 308
Produits financiers nets afférents aux contrats de réassurance détenus		
Intérêts capitalisés	17 201	11 799
Autres	56 081	(215 256)
Total des produits financiers nets afférents aux contrats de réassurance	73 282	(203 457)
Variation des passifs relatifs aux contrats de placement	(69)	(71)
Résultat financier net	24 151	(23 706)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Revenu de placement par catégorie d'actif investi

Les éléments suivants du revenu de placement sont inclus dans le revenu net (la perte nette) de placement à l'état consolidé du résultat global.

Les intérêts et les dividendes (montant net) ont été tirés des sources suivantes :

	2023			2022			
	JVPBRN	Autres	Total	JVPBRN	DAV	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits d'intérêts tirés des éléments suivants :							
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	2 078	—	2 078	—	—	318	318
Obligations	22 077	—	22 077	16 494	6 753	—	23 247
Avances consenties aux titulaires de certificat	—	766	766	—	—	744	744
	24 155	766	24 921	16 494	6 753	1 062	24 309
Revenu de dividendes tiré des éléments suivants :							
Titres de participation	3 569	—	3 569	2 447	1 324	—	3 771
Autres actifs investis	3 375	—	3 375	1 499	1 993	—	3 492
Moins : frais de placement	(1 149)	—	(1 149)	(2 541)	976	—	(1 565)
Intérêts et dividendes, montant net	29 950	766	30 716	17 899	11 046	1 062	30 007

Le tableau suivant présente les profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les actifs investis au cours de l'exercice :

	2023		2022		
	JVPBRN	Total	JVPBRN	DAV	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations	(40 662)	(40 662)	(16 507)	(14 347)	(30 854)
Titres de participation	(214)	(214)	383	1 456	1 839
Autres actifs investis	2 842	2 842	488	—	488
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées)	(38 034)	(38 034)	(15 636)	(12 891)	(28 527)

Le tableau suivant présente la variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les placements évalués à la JVPBRN inscrits dans le revenu net de placement des exercices clos les 31 décembre :

	2023	2022
	\$	\$
Obligations	66 926	(94 010)
Titres de participation	1 786	(13 036)
Autres actifs investis	(2 011)	(15)
Variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les placements à la JVPBRN	66 701	(107 061)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente la variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les actifs investis DAV inscrits dans les autres éléments du résultat global des exercices clos les 31 décembre :

	2023	2022
	\$	\$
Obligations	—	(25 542)
Titres de participation	—	(8 307)
Autres actifs investis	—	(368)
Variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les placements DAV	—	(34 217)

4. PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES PORTEURS DE PARTS LIÉS AUX FONDS DISTINCTS

a) Actifs nets des fonds distincts

Le tableau suivant présente la répartition des actifs des fonds distincts, par catégorie d'actifs :

	2023	2022
	\$	\$
Trésorerie et titres à court terme	249	467
Titres de participation	9 646	9 246
Parts de fonds communs de placement	6 215	6 033
Autres actifs, moins les passifs	(55)	(27)
Total des actifs nets	16 055	15 719
Moins : capitaux d'amorçage des fonds distincts	(2 882)	(2 687)
Placements nets pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts	13 173	13 032

b) Variations des fonds distincts

Le tableau suivant présente les variations des placements pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts :

	2023	2022
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	13 032	15 349
Ajouts au compte des porteurs de parts		
Dépôts reçus des porteurs de parts	175	182
Revenu de placement	398	395
Profits réalisés sur la vente de placements, montant net	844	1 286
Variation nette des profits latents sur les placements	393	—
	1 810	1 863
Déductions du compte des porteurs de parts		
Montants retirés ou transférés par les porteurs de parts	1 005	1 556
Honoraires de gestion et autres charges d'exploitation	469	467
Variation nette des pertes latentes sur les placements	—	2 168
	1 474	4 191
Moins : (profit) perte sur les capitaux d'amorçage des fonds distincts	(195)	11
Solde à la clôture de l'exercice	13 173	13 032

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les variations susmentionnées des placements détenus ont été compensées par des variations correspondantes des charges financières liées aux placements nets pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts.

c) Risques de placement associés aux fonds distincts

L'actif net des fonds distincts peut être exposé à divers risques de nature financière ou autre. Ces risques sont principalement atténués par des directives de placement activement surveillées par des gestionnaires de portefeuille professionnels et expérimentés. Les revenus de placement tirés de ces produits appartiennent aux titulaires de police. En conséquence, la société n'est pas soumise aux risques associés à ces actifs au-delà des garanties offertes sur certains produits de rentes à capital variable. Pour obtenir plus de renseignements sur les risques liés aux garanties associées aux rentes et aux fonds distincts, se reporter à la note 8.

d) Risques associés aux intérêts de la société dans des fonds distincts

La société n'a pas d'obligation contractuelle ou implicite de fournir un soutien financier autre que celui fourni en définitive pour les fonds distincts, selon lequel elle garantit qu'à l'échéance, les investisseurs ne recevront pas un montant inférieur à 75 % du capital investi. Jusqu'à présent, la société n'a pas été tenue ou ne devrait pas être tenue de fournir de soutien en vertu de cette garantie.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Matériel informatique

Le tableau qui suit présente les variations du solde relatif au matériel au cours de l'exercice :

	2023	2022
	\$	\$
Valeur comptable nette à l'ouverture de l'exercice	466	842
Entrées	27	60
Dotation aux amortissements	(414)	(436)
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	79	466

6. RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

La société dispose d'un régime d'avantages de soins de santé postérieurs au départ à la retraite non capitalisés. Des évaluations actuarielles du régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont effectuées régulièrement à des fins comptables. Ces évaluations reposent sur le taux d'actualisation fondé sur le marché ainsi que sur les hypothèses les plus probables formulées par la direction.

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées au 31 décembre de chaque exercice.

Les prestations versées aux employés au titre des avantages de retraite ne sont pas capitalisées. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations sont fondés sur les rendements obligataires à long terme à la date d'évaluation, lesquels sont conformes à la durée des obligations découlant du régime.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les avantages postérieurs à l'emploi est de 4,6 % (5,3 % en 2022).

Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi se chiffrent à 262 \$ (265 \$ en 2022). Le coût des prestations compris dans les charges générales s'élève à 13 \$ (13 \$ en 2022). Les gains et les pertes actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, après impôt, se sont établis à (1) \$ (191 \$ en 2022).

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Rapprochement de la valeur comptable

	Durée d'utilité déterminée - Logiciels	
	2023	2022
	\$	\$
Valeur comptable nette à l'ouverture de l'exercice	7 474	5 101
Entrées – conçus à l'interne	3 750	3 328
Amortissement	(2 064)	(955)
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	9 160	7 474

8. GESTION DES RISQUES

La société offre des produits et des services d'assurance qui l'exposent à une variété de risques financiers. La société a mis en place des politiques précises pour gérer ces risques à l'échelle de l'entreprise, notamment la politique de gestion du risque, la politique de gestion du changement, la politique de placement, la politique en matière de dividendes, la politique en matière de tarification des produits, la politique de gestion du risque en réassurance et la politique de gestion du capital, lesquelles sont approuvées annuellement par le conseil d'administration. La gestion des risques financiers de la société vise avant tout à assurer que les résultats des activités comportant un élément de risque sont conformes aux objectifs et à la tolérance au risque de la société et à maintenir un équilibre risques-bénéfices approprié, tout en protégeant le bilan de la société contre des événements pouvant compromettre sa vigueur financière.

La politique de gestion du risque de la société établit les normes de pratique régissant la gouvernance, l'identification, l'évaluation, la surveillance, le contrôle et l'atténuation des risques. La société gère les prises de risques en regard d'une tolérance au risque globale, qui précise le montant et le type de risque qu'elle est prête à assumer. La tolérance au risque tient compte de la situation financière de la société, de sa propension au risque et de ses stratégies commerciales. Les mesures de la tolérance au risque financier sont définies en fonction des fonds propres internes et réglementaires requis, de la liquidité et de la sensibilité du bénéfice.

Les principaux risques financiers liés aux instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché (le risque lié aux taux d'intérêt et le risque lié aux marchés boursiers), le risque d'assurance et le risque de liquidité. Les rubriques qui suivent décrivent comment la société gère chacun de ces risques.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la société subisse une perte financière si un débiteur ou une contrepartie manque à son obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Une conjoncture économique chancelante qui persiste ou qui s'aggrave pourrait entraîner la défaillance ou le déclassement d'un emprunteur ou d'une contrepartie et se traduire par une augmentation des provisions ou une perte de valeur relativement aux placements du fonds général des actifs investis de la société, ainsi qu'un accroissement des provisions pour pertes sur créances futures incluses dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

La politique de placement approuvée par le conseil d'administration établit les politiques et les procédures en vue de gérer ce risque de crédit. Des lignes directrices précises ont été établies en vue de réduire la concentration excessive de l'actif dans une seule région, un seul secteur et une seule société, de limiter l'achat de titres à revenu fixe aux placements de première qualité et de préciser les limites minimales et maximales à respecter relativement aux titres à revenu fixe par des cotes de qualité du crédit.

Les portefeuilles d'actifs sont surveillés sur une base continue et passés en revue régulièrement avec le comité chargé de la gestion des risques et des placements du conseil d'administration.

Le risque de crédit découle également des activités de réassurance. L'incapacité ou la réticence des contreparties à la réassurance de satisfaire à leurs obligations contractuelles liées aux passifs qui leur sont cédés pourrait donner lieu à une augmentation des passifs nets liés aux contrats d'assurance. La politique de gestion du risque en réassurance établit des critères de notation minimale que toutes les contreparties à la réassurance doivent satisfaire. Les ententes de réassurance sont conclues avec des contreparties dont la solidité financière AM Best est d'au moins A- (excellent), et la concentration du risque de crédit est gérée en suivant les lignes directrices approuvées annuellement par le conseil d'administration. La direction surveille régulièrement la solvabilité des réassureurs afin d'assurer la conformité aux lignes directrices.

i) Risque de crédit maximal

L'exposition maximale de la société au risque de crédit lié aux instruments financiers et aux autres actifs correspond à la valeur comptable de ces actifs, moins les provisions pour pertes.

Le risque de crédit maximal de la société s'établissait comme suit :

	2023	2022 (données ajustées)
	\$	\$
Titres à court terme	5 512	6 931
Obligations	600 016	621 145
Autres actifs investis	62 536	76 510
Revenu de placement à recevoir	4 461	4 357
Actifs liés aux contrats de réassurance détenus	705 555	608 927
Débiteurs et autres actifs	2 435	4 917
Risque de crédit maximal	1 380 515	1 322 787

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs apparentés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires.

La société établit les cibles et les limites de chaque portefeuille à l'échelle de l'entreprise dans le but de s'assurer que les portefeuilles de placements sont largement diversifiés en fonction des catégories d'actifs et des risques de placement individuels.

Obligations et autres titres à revenu fixe

La concentration des placements dans une seule entité émettrice ou un groupe de sociétés qui lui est lié, exception faite des titres émis par les gouvernements américain et canadien et certains gouvernements étrangers et organismes gouvernementaux, ou garantis par ceux-ci, est limitée à 5,0 % du portefeuille d'obligations. Ces limites s'appliquent aux obligations et aux autres titres à revenu fixe notés AAA, et les limites visant les obligations à notation inférieure sont encore plus contraignantes.

Le tableau suivant détaille la valeur comptable des obligations par secteur industriel :

	2023		2022		
	JVPBRN \$	Total \$	JVPBRN \$	DAV \$	Total \$
Obligations émises ou garanties par					
Gouvernement fédéral du Canada	170 866	170 866	18 334	75 725	94 059
Gouvernements provinciaux et administrations municipales du Canada	126 570	126 570	109 141	68 547	177 688
Total des obligations gouvernementales	297 436	297 436	127 475	144 272	271 747
Obligations de sociétés par secteur industriel					
Finances	158 339	158 339	59 729	66 272	126 001
Services publics et énergie	71 273	71 273	85 280	12 444	97 724
Biens industriels	23 819	23 819	37 106	3 586	40 692
Communications	26 770	26 770	21 814	10 158	31 972
Autres	16 205	16 205	29 191	—	29 191
Biens de consommation courante	3 449	3 449	15 809	2 198	18 007
Biens de consommation	2 725	2 725	4 225	1 586	5 811
Total des obligations de sociétés	302 580	302 580	253 154	96 244	349 398
	600 016	600 016	380 629	240 516	621 145

La notation de crédit du portefeuille d'obligations s'établissait comme suit :

Qualité des obligations	2023		2022	
	\$	%	\$	%
Qualité				
AAA	187 373	31,2	107 512	17,3
AA	128 404	21,4	171 964	27,7
A	175 440	29,2	224 448	36,1
BBB	107 171	17,9	115 606	18,6
BB et inférieure	1 628	0,3	1 615	0,3
Total des obligations	600 016	100,0	621 145	100,0

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Titres de participation

Les placements dans des actions ordinaires et privilégiées sont limités à respectivement 10 % et 15 % des actifs investis de la société. La totalité du portefeuille d'actions de la société est investie dans des sociétés cotées à la bourse.

iii) Pertes de valeur (2022 seulement)

Une provision pour perte sur les obligations classées à titre d'actifs disponibles à la vente et sur les prêts et créances est constituée lorsqu'un actif subit une perte de valeur en raison de la détérioration de la qualité du crédit, dans la mesure où il n'est plus certain que la valeur comptable de l'actif et du revenu de placement connexe sera réalisée en temps opportun. La valeur comptable d'un actif déprécié est ramenée à sa valeur de réalisation nette estimée au moment où la perte de valeur est constatée.

b) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des cours boursiers. Le risque de marché comporte deux types de risque :

- Risque de taux d'intérêt
- Risque lié aux marchés boursiers

i) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque lié au taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas d'appariement entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui mène à une variation des flux de trésorerie projetés provenant de l'actif ou, dans certains cas, à une variation des flux de trésorerie provenant du passif. La société limite son exposition au risque de taux d'intérêt en ayant recours à un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par segment. L'actif de chaque segment est géré en fonction du passif du segment.

Pour les produits devant procurer des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe qui se rapprochent le plus possible des flux de trésorerie relatifs aux passifs et des durées. Ainsi, une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt est obtenue, toute variation de la juste valeur des actifs étant compensée par une variation semblable de la juste valeur des passifs.

Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la société investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Le risque lié à la non-concordance des durées des placements du portefeuille et des flux de trésorerie ainsi qu'à la possibilité de rachat anticipé de l'actif est quantifié et révisé périodiquement.

Aux termes de l'IFRS 17, les flux de trésorerie projetés provenant des passifs sont utilisés pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Plusieurs scénarios de taux d'intérêt (qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux) servent à déterminer le montant approprié de la provision au titre du risque de réinvestissement ou de désinvestissement.

Une façon de mesurer le risque de taux d'intérêt consiste à déterminer l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution immédiate de 1,0 % des taux d'intérêt sans risque sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et le surplus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance, une baisse de 1,0 % des taux d'intérêt entraînerait une augmentation de ces passifs et des instruments financiers sous-jacents d'environ 38 628 \$ (35 704 \$ en 2022) et de 27 535 \$ (39 070 \$ en 2022), respectivement, alors qu'une augmentation de 1,0 % des taux d'intérêt se solderait par une baisse correspondante des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des instruments financiers d'environ 31 074 \$ (28 110 \$ en 2022) et 23 655 \$ (32 799 \$ en 2022).

Pour les surplus, une baisse de 1,0 % des taux d'intérêt entraînerait une augmentation des instruments financiers d'environ 11 993 \$ (16 811 \$ en 2022), alors qu'une augmentation de 1,0 % des taux d'intérêt se solderait par une baisse des instruments financiers d'environ 10 591 \$ (14 866 \$ en 2022).

ii) Risque lié aux marchés boursiers

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance, notamment des produits à longue durée, sont couverts dans une certaine mesure par les titres de participation. Le montant de ces passifs pourrait changer de façon négligeable puisque ceux-ci fluctuent généralement en fonction des valeurs des marchés boursiers, avec changement connexe du surplus. Une hausse de 10,0 % des marchés boursiers donnerait lieu vraisemblablement à une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des instruments financiers sous-jacents d'environ 3 \$ (néant en 2022) et 643 \$ (601 \$ en 2022), respectivement. Une baisse de 10,0 % des marchés boursiers donnerait lieu vraisemblablement à une diminution correspondante des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des instruments financiers d'environ 3 \$ (néant en 2022) et 643 \$ (601 \$ en 2022). Les instruments financiers liés aux surplus augmenteraient de 50 \$ (48 \$ en 2022) si les marchés boursiers progressaient de 10,0 %, alors qu'ils diminueraient de 50 \$ (48 \$ en 2022) si les marchés boursiers reculaient de 10,0 %.

c) Risque d'assurance

Le risque d'assurance désigne le risque de perte découlant de résultats techniques réels différents des résultats prévus au moment de la conception et de la tarification du produit, selon les sinistres, le comportement des titulaires de police et les charges.

La société vend des produits d'assurance et de placement. Parmi ces produits, on compte des polices avec et sans participation ainsi que les produits d'assurance vie, d'assurance maladie et de rentes. Chaque produit peut être associé à quelques éventualités comme le risque de mortalité et de déchéance et le risque lié aux charges. Les hypothèses sont formulées en s'appuyant sur l'expérience de la société et du secteur, sur des données internes à jour, sur des indices boursiers externes et des indices de référence qui rendent compte des prix en vigueur et observables du marché et sur d'autres données publiées, comme il est décrit dans l'étude sur les résultats.

La société a recours à ces hypothèses pour effectuer l'évaluation initiale des passifs relatifs aux contrats d'assurance et établir le risque d'assurance. L'établissement de ces hypothèses repose beaucoup sur le jugement professionnel. Par conséquent, les résultats techniques réels peuvent s'écarter considérablement des hypothèses posées, ce qui donne lieu à l'exposition au risque d'assurance.

La société réalisera un bénéfice dans la mesure où les nouveaux résultats sont plus favorables que les prévisions en ce qui a trait à l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Au contraire, si ces résultats sont moins favorables, elle subira une perte. L'objectif de la société est de s'assurer que les passifs relatifs aux contrats d'assurance seront suffisants pour couvrir ces obligations.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le risque de mortalité s'entend du risque que les sinistres-décès soient différents des prévisions en matière de tarification ou de la dernière évaluation des provisions techniques, ce qui aurait une incidence défavorable sur le bénéfice. Le risque comprend une mauvaise évaluation de la tarification et une détérioration des résultats découlant de toute combinaison des éléments suivants : les souscriptions limitées, l'antisélection de la part des titulaires de police ou des courtiers ou le règlement de sinistres inadéquat.

Le risque de déchéance s'entend du risque que les taux de retrait et de déchéance soient différents des prévisions. Les déchéances supérieures aux prévisions sont souvent préjudiciables au bénéfice, particulièrement si elles surviennent avant que les coûts d'émission d'un certificat ne soient recouvrés. Les déchéances inférieures aux prévisions peuvent également réduire le bénéfice sur les polices d'assurance pourvues de garanties généreuses en matière de taux d'intérêt ou sur les certificats dont la hausse du coût des prestations d'assurance est supérieure aux charges contractuelles.

Le risque lié aux charges s'entend du risque que les frais de gestion soient supérieurs aux prévisions. Cette hausse peut découler d'une augmentation des coûts unitaires ou du taux d'inflation attribuable à la conjoncture.

La société gère le risque d'assurance à l'échelle de l'entreprise en établissant des politiques et des lignes directrices approuvées par le conseil d'administration à l'égard de la conception et de la tarification de produits, lesquelles exigent que tous les risques importants soient pris en compte au moment de la conception et de la tarification de nouveaux produits. En outre, des études sur les résultats sont réalisées annuellement, dont les conclusions sont utilisées pour mettre à jour l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et la tarification des produits existants ainsi que des nouveaux produits.

La société a également recours à la réassurance pour transférer les risques et limiter le montant des pertes sur les polices, tel qu'il est décrit dans la politique de gestion du risque en réassurance. En 2021, la société a conclu un accord de réassurance avec sa société mère, la Financière Foresters, afin de réassurer un bloc d'affaires sans participation en vigueur. Se reporter aux notes 12 et 16 pour obtenir d'autres renseignements à ce sujet.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les passifs relatifs aux contrats d'assurance tiennent compte des facteurs de risque d'assurance, comme il est indiqué à la note d). Tous les ans, dans le cadre de l'examen de la situation financière, la société mesure l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs de risque d'assurance sur le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance et évalue l'incidence sur les besoins en capital.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

i) Principaux risques découlant des contrats d'assurance

<u>Produit</u>	<u>Principaux risques</u>	<u>Atténuation des risques</u>
Individuelle Vie	Mortalité et déchéance	Réassurance, amélioration de la souscription, surveillance des risques au moyen d'études sur les résultats, frais de rachat
Individuelle Maladie	Morbidité	Réassurance, surveillance des risques au moyen d'études sur les résultats
Rentes	Longévité	Ce risque est négligeable pour Foresters, car elle ne vend plus de rentes depuis plusieurs années et le volume de contrats de rentes en vigueur est peu élevé.

Les polices d'assurance vie temporaire et les polices d'assurance vie entière sans participation procurent aux titulaires un montant forfaitaire fixe payable au décès. Les polices d'assurance vie temporaire procurent une couverture à terme fixe. Les primes des polices d'assurance vie temporaire peuvent être stables ou augmenter au fil du temps (dans le cas des polices renouvelables annuellement). Les polices d'assurance vie entière sans participation procurent une couverture tout au long de la durée de vie du titulaire et une valeur de rachat après une période initiale. Les primes des polices d'assurance vie entière sans participation sont stables tout au long de la durée des contrats. Les polices d'assurance maladies graves sont similaires aux polices d'assurance vie temporaire, mais elles prévoient le versement d'un montant forfaitaire si le titulaire reçoit le diagnostic d'une maladie indiquée dans le contrat.

Les contrats qui prévoient une rente fixe immédiate procurent aux titulaires des versements périodiques sur leur durée de vie ou la durée de vie des bénéficiaires additionnels, si cette période est plus longue. Le montant de chaque versement périodique est fixé au fil du temps. Les contrats qui prévoient des rentes fixes différées procurent aux titulaires un remboursement de capital majoré d'un taux d'intérêt fixe au cours de la période d'accumulation. Le titulaire a le droit de racheter le contrat au cours de la période d'accumulation et de recevoir la valeur actuelle du compte, diminuée des frais de rachat ou des ajustements liés à la valeur de marché. Le taux d'intérêt fixe est garanti pendant une période initiale. Après la période initiale, le taux d'intérêt porté au crédit des comptes des titulaires est déterminé à la discrétion de la société selon les taux d'intérêt en vigueur sur le marché, sous réserve d'un taux crédité minimal.

Un des principaux risques que présentent les polices avec participation traditionnelles est le risque lié au comportement du titulaire, en particulier, le risque que les contrats soient rachetés ou que des retraits de fonds considérables soient effectués avant que suffisamment de frais aient été perçus pour couvrir les commissions initiales payées par Financière Foresters. Le risque est atténué par l'imposition de pénalités pour le rachat anticipé de contrats.

Les polices avec participation traditionnelles procurent aux titulaires des dividendes qui sont discrétionnaires et non garantis. Les titulaires de polices avec participation reçoivent la totalité des dividendes déclarée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Analyse de sensibilité

Le tableau suivant analyse les variations des bénéfices et des capitaux propres qui auraient eu lieu si des changements liés à l'exposition au risque d'assurance raisonnablement possibles à la date de clôture étaient survenus.

Cette analyse présente les sensibilités avant et après l'atténuation des risques au moyen de la réassurance et suppose que toutes les autres variables demeurent constantes.

	Variation de la marge sur services contractuels		Variation du bénéfice net (de la perte nette)		Variation du surplus	
	Montant brut \$	Montant net \$	Montant brut \$	Montant net \$	Montant brut \$	Montant net \$
2023						
Incidence défavorable d'une hausse de 1 % sur les taux de mortalité	(5 138)	(170)	(12 114)	(1 431)	(12 114)	(1 431)
Incidence défavorable d'une baisse de 1 % sur les taux de mortalité	(120)	(145)	(2)	(2)	(2)	(2)
Incidence favorable d'une hausse de 1 % sur les taux de mortalité	119	143	2	2	2	2
Incidence favorable d'une baisse de 1 % sur les taux de mortalité	5 162	171	12 128	1 428	12 128	1 428
Taux de morbidité (variation défavorable de 1 %)	—	—	—	—	—	—
Taux de morbidité (variation favorable de 1 %)	—	—	—	—	—	—
Taux de déchéance (variation favorable de 10 %)	36 362	6 196	25 981	5 901	25 981	5 901
Taux de déchéance (variation défavorable de 10 %)	(8 392)	98	(54 507)	(9 783)	(54 507)	(9 783)
Charges d'exploitation (variation favorable de 10 %)	6 214	2 508	9 869	3 207	9 869	3 207
Charges d'exploitation (variation défavorable de 10 %)	(6 214)	(2 345)	(9 877)	(3 336)	(9 877)	(3 336)
	Variation de la marge sur services contractuels		Variation du bénéfice net (de la perte nette)		Variation du surplus	
	Montant brut \$	Montant net \$	Montant brut \$	Montant net \$	Montant brut \$	Montant net \$
2022						
Incidence défavorable d'une hausse de 1 % sur les taux de mortalité	(5 493)	(179)	(10 888)	(1 160)	(10 888)	(1 160)
Incidence défavorable d'une baisse de 1 % sur les taux de mortalité	(130)	(156)	—	—	—	—
Incidence favorable d'une hausse de 1 % sur les taux de mortalité	130	189	—	—	—	—
Incidence favorable d'une baisse de 1 % sur les taux de mortalité	5 721	295	10 779	1 054	10 779	1 054
Taux de morbidité (variation défavorable de 1 %)	—	—	—	—	—	—
Taux de morbidité (variation favorable de 1 %)	—	—	—	—	—	—
Taux de déchéance (variation favorable de 10 %)	58 949	5 613	7 832	3 831	7 832	3 831
Taux de déchéance (variation défavorable de 10 %)	(17 177)	(73)	(43 645)	(7 379)	(43 645)	(7 379)
Charges d'exploitation (variation favorable de 10 %)	5 747	2 373	8 598	1 823	8 598	1 823
Charges d'exploitation (variation défavorable de 10 %)	(5 304)	(1 643)	(8 944)	(2 365)	(8 944)	(2 365)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les changements liés à l'exposition au risque de souscription ont principalement une incidence sur la marge sur services contractuels, le résultat global et les capitaux propres comme il est indiqué ci-après. L'incidence sur le résultat net et le surplus est présentée déduction faite de l'impôt connexe.

- Marge sur services contractuels :
 - Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne se rapportent à aucun élément de perte autres que ceux comptabilisés en tant que produits financiers et charges financières d'assurance.
- Bénéfice net (perte nette) :
 - Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à des éléments de perte et les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont comptabilisés en tant que produits financiers et charges financières d'assurance en résultat net.
- Surplus :
 - Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont comptabilisés en tant que produits financiers et charges financières d'assurance dans le résultat global et l'incidence sur le résultat net.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société n'ait pas suffisamment de fonds disponibles pour respecter ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. La société gère étroitement ses besoins en liquidité au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Cette façon de procéder assure une correspondance entre les obligations à l'égard des titulaires de police et le rendement de l'actif.

Les niveaux de liquidités d'exploitation et stratégiques sont gérés en fonction de lignes directrices établies. La société s'assure de disposer de suffisamment de liquidités sur une base quotidienne en maintenant un niveau minimal requis d'actifs hautement liquides (soit l'ensemble des placements à court terme émis par les principales banques et les gouvernements du Canada). Les liquidités stratégiques sont évaluées selon un scénario unique de simulation de crise. Le ratio de liquidités visé par la société selon ce scénario unique est de 200,0 %, un ratio qui serait amplement suffisant à la société pour soutenir les notes les plus élevées en matière de règlement des sinistres. Ce ratio offre également une marge significative au-delà des besoins de liquidités prévus par la direction. Le ratio de liquidités de la société se définit comme étant les actifs liquides admissibles, y compris le montant disponible sur la facilité de crédit de la société. Les actifs disponibles sont réduits pour tenir compte des titres donnés en nantissement en vue de couvrir les activités liées aux instruments dérivés. Pour établir le ratio de liquidité, les actifs disponibles sont divisés par les liquidités ajustées en fonction du risque visant les passifs. Les liquidités ajustées en fonction du risque visant les passifs sont calculées en évaluant la probabilité qu'un titulaire de police rachète une police d'assurance contre un montant en trésorerie selon le scénario unique, probabilité ajustée afin de rendre compte de la capacité du titulaire de police de racheter une police en vertu des dispositions contractuelles. Avec prise d'effet pour la présentation de l'information relative aux liquidités du quatrième trimestre de 2021, Foresters a adopté la méthode de calcul conforme au plus récent modèle de S&P visant les liquidités. Aucun changement significatif n'a été apporté au ratio de liquidités de Foresters par suite de l'utilisation du modèle révisé.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente le ratio de liquidités stratégique de la société :

	2023	2022
Actifs liquides admissibles	662 323 \$	639 345 \$
Liquidités ajustées en fonction du risque visant les passifs	164 339	144 278
Ratio de liquidités	403,02 %	443,13 %

Compte tenu de l'historique de la société en matière de flux de trésorerie et de sa performance financière actuelle, la direction est d'avis que les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la société continueront de procurer à la société les liquidités dont elle aura besoin pour s'acquitter de son service de la dette et pour payer d'autres frais.

Échéances contractuelles

Aux 31 décembre, les échéances contractuelles des actifs et passifs financiers importants de la société, des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des passifs relatifs aux contrats de placement et des placements nets pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des contrats d'assurance et de réassurance de la société qui reflète les dates auxquelles les flux de trésorerie devraient se produire.

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs						
	Un an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2023							
Contrats d'assurance							
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	(31 327)	(27 281)	(16 517)	(9 029)	(1 516)	1 337 680	1 252 010
Contrats de réassurance détenus	48 445	39 116	29 541	21 603	14 655	(858 913)	(705 553)
Au 31 décembre 2022							
Contrats d'assurance							
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	(41 008)	(35 947)	(24 827)	(15 840)	(8 672)	1 250 005	1 123 711
Contrats de réassurance détenus	(2 276)	(4 319)	(4 295)	(3 715)	(4 743)	(524 209)	(543 557)

Les montants liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance remboursables à vue sont présentés ci-après.

	Valeur comptable	
	2023	2022
Contrats d'assurance – exclusion faite des actifs nets des fonds distincts	673 352	697 203
Contrats d'assurance – actifs nets des fonds distincts	13 173	13 032

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers de la société :

	À vue ou 1 an et moins	De 1 an à 2 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur comptable
2023	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs relatifs aux contrats de placement	5 507	—	—	—	—	5 507	5 507
Total	5 507	—	—	—	—	5 507	5 507

	À vue ou 1 an et moins	De 1 an à 2 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur comptable
2022	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs relatifs aux contrats de placement	5 536	—	—	—	—	5 536	5 536
Total	5 536	—	—	—	—	5 536	5 536

Les montants présentés dans les tableaux suivants ont été compilés comme il est indiqué ci-après.

Les montants correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés bruts, ce qui inclut les paiements d'intérêt estimés. L'intérêt sur les instruments à taux variable reflète les taux d'intérêt prospectifs du marché à la date de clôture, lesquels peuvent varier en fonction des variations des taux d'intérêt du marché.

Les passifs financiers sont affectés à la période la plus rapprochée pendant laquelle la société pourrait devoir les payer. Les passifs relatifs aux contrats de placement et les participations que détiennent des tiers dans des fonds consolidés sont payables à vue immédiatement, car chaque détenteur peut racheter le contrat de placement ou racheter les parts dans les fonds consolidés en tout temps. Par conséquent, ces montants ont été inclus dans la période la plus rapprochée. La majorité des actifs sous-jacents constituent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou des placements liquides qui peuvent être convertis en trésorerie à court préavis.

En ce qui concerne les titres de créance perpétuels, la valeur nominale contractuelle a été incluse dans la colonne « plus de 5 ans » et les intérêts ont été inclus dans l'analyse jusqu'à 15 ans après la date de clôture.

9. AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se détaillent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Montants à payer aux parties liées	12 682	10 477
Créditeurs et charges à payer	775	1 613
	<u>13 457</u>	<u>12 090</u>

La valeur comptable de ces passifs se rapproche de leur juste valeur. Dans les douze mois suivant la date de clôture, un montant de 13 457 \$ (12 090 \$ en 2022) sera réalisé. Les montants à payer aux parties liées comprennent un montant de 7 819 \$ (6 912 \$ en 2022) à payer à la Financière Foresters (note 16).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10. CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS ET CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS

Le tableau suivant présente les contrats d'assurance et de réassurance détenus de la société au 31 décembre.

	2023	2022 (données ajustées)
	\$	\$
Contrats d'assurance émis		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	1 265 183	1 136 743
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	—	—
	1 265 183	1 136 743
Contrats de réassurance détenus		
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	705 555	608 927
Passifs relatifs aux contrats de réassurance	(2)	(65 370)
	705 553	543 557

10.1 Variations de la valeur comptable

Les rapprochements qui suivent indiquent les variations de la valeur comptable nette des contrats d'assurance et de réassurance dans chaque secteur au cours de l'année en raison des flux de trésorerie et des montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global.

La société présente un tableau qui analyse séparément les variations des passifs au titre de la couverture restante et les variations des passifs au titre des sinistres survenus et qui rapproche ces variations aux postes correspondants de l'état consolidé du résultat global.

Un deuxième rapprochement analyse séparément les changements dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, l'ajustement au titre du risque non financier et la marge sur services contractuels.

Les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs provenant des actifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance représentent l'exposition maximale de la société au risque de crédit découlant de ces actifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

a) Assurance directe

i) Analyse selon la couverture restante et les sinistres survenus - autres que les fonds distincts

	2023			2022 (données ajustées)		
	Passifs au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus	Passifs au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte		Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	
			Total			Total
À l'ouverture de la période						
Solde d'ouverture des passifs relatifs aux contrats d'assurance	930 785	99 322	93 604	1 273 178	40 107	84 188
Solde d'ouverture des contrats d'assurance, montant net	930 785	99 322	93 604	1 273 178	40 107	84 188
Variations dans l'état consolidé du résultat global et des autres éléments du résultat global						
Contrats liés à l'approche fondée sur la juste valeur relative à la transition	(186 176)	—	—	(187 524)	—	—
Autres contrats	(36 765)	—	—	(18 683)	—	—
Produits des activités d'assurance	(222 941)	—	—	(206 207)	—	—
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	—	(4 315)	177 983	—	(920)	161 727
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	18 614	—	—	9 243	—	9 243
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	60 720	—	—	60 306	60 306
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	—	—	(610)	—	—	(1 088)
Charges afférentes aux activités d'assurance	18 614	56 405	177 373	9 243	59 386	160 639
Composants investissement	(50 753)	—	50 753	(46 505)	—	46 505
Résultat des activités d'assurance	(255 080)	56 405	228 126	(243 469)	59 386	207 144
(Produits financiers nets) charges financières nettes afférent(e)s aux contrats d'assurance	107 323	994	128	(284 934)	(171)	(203)
Total des variations dans l'état consolidé du résultat global et des autres éléments du résultat global	(147 757)	57 399	228 254	(528 403)	59 215	206 941
Flux de trésorerie						
Primes reçues	287 207	—	—	279 488	—	279 488
Sinistres, prestations et autres charges payées	—	—	(225 688)	—	—	(197 525)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(71 116)	—	—	(93 478)	—	—
Total des flux de trésorerie	216 091	—	(225 688)	186 010	—	(197 525)
Autres variations de la valeur comptable nette des passifs relatifs aux contrats d'assurance	—	—	—	—	—	—
Solde de clôture des contrats d'assurance, montant net	999 119	156 721	96 170	930 785	99 322	93 604
Clôture de la période						
Solde de clôture des actifs relatifs aux contrats d'assurance	—	—	—	—	—	—
Solde de clôture des passifs relatifs aux contrats d'assurance	999 119	156 721	96 170	930 785	99 322	93 604
Solde de clôture des contrats d'assurance, montant net	999 119	156 721	96 170	930 785	99 322	93 604

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii. Analyse selon la couverture restante et les sinistres survenus - fonds distincts

	2023				2022 (données ajustées)			
	Passifs au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus		Passifs au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus	
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Exclusion faite de l'élément de perte	Total	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Exclusion faite de l'élément de perte	Total
À l'ouverture de la période								
Solde d'ouverture des actifs relatifs aux contrats d'assurance	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde d'ouverture des passifs relatifs aux contrats d'assurance - garanties associées aux fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde d'ouverture des passifs relatifs aux contrats d'assurance - passifs nets des fonds distincts	13 032	—	—	13 032	—	—	—	15 349
Solde d'ouverture des contrats d'assurance, montant net	13 032	—	—	13 032	15 349	—	—	15 349
Variations dans l'état consolidé du résultat global et des autres éléments du résultat global								
Contrats liés à l'approche fondée sur la juste valeur relative à la transition	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres contrats	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits des activités d'assurance								
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	—	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	—	—	—	—	—	—	—	—
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	—	—	—	—	—	—	—
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	—	—	—	—	—	—	—	—
Charges afférentes aux activités d'assurance								
Composants investissement	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat des activités d'assurance								
(Produits financiers nets) charges financières nettes afférent(e)s aux contrats d'assurance	—	—	—	—	—	—	—	—
Effet des variations des cours de change	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des variations dans l'état consolidé du résultat global et des autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—
Flux de trésorerie								
Primes reçues	—	—	—	—	—	—	—	—
Sinistres, prestations et autres charges payées	—	—	—	—	—	—	—	—
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des flux de trésorerie	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations de la valeur comptable nette des passifs relatifs aux contrats d'assurance	141	—	—	141	(2 317)	—	—	(2 317)
Solde de clôture des passifs relatifs aux contrats d'assurance	13 173	—	—	13 173	13 032	—	—	13 032
Clôture de la période								
Solde de clôture des actifs relatifs aux contrats d'assurance	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde de clôture des passifs relatifs aux contrats d'assurance - garanties associées aux fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde de clôture des passifs relatifs aux contrats d'assurance - passifs nets des fonds distincts	13 173	—	—	13 173	13 032	—	—	13 032
Solde de clôture des passifs relatifs aux contrats d'assurance	13 173	—	—	13 173	13 032	—	—	13 032

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii. Analyse selon le composant évaluation - autres que les fonds distincts

	2023				2022 (données ajustées)					
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats liés à l'approche fondée sur la JV	Autres contrats	Total	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats liés à l'approche fondée sur la JV	Autres contrats	Total
À l'ouverture de la période										
Solde d'ouverture des actifs relatifs aux contrats d'assurance	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde d'ouverture des passifs relatifs aux contrats d'assurance	608 361	389 662	120 670	5 018	1 123 711	770 608	473 887	148 625	4 353	1 397 473
Solides d'ouverture des contrats d'assurance,										
montant net										
Variations dans l'état consolidé du résultat global et des autres éléments du résultat global										
Marge sur services contractuels comptabilisée pour les services fournis	—	—	(11 604)	(352)	(11 956)	—	—	(13 091)	(307)	(13 398)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu	—	(29 672)	—	—	(29 672)	—	(28 254)	—	—	(28 254)
Ajustements liés à l'expérience et autres variations	10 969	—	—	—	10 969	5 493	1	—	—	5 494
Services rendus au cours de la période	10 969	(29 672)	(11 604)	(352)	(30 659)	5 493	(28 253)	(13 091)	(307)	(36 158)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(15 411)	32 942	—	3 686	21 217	(20 184)	44 503	—	4 778	29 097
Changements dans les estimations qui nécessitent un ajustement de la marge sur services contractuels	15 290	(7 348)	(3 519)	(4 423)	—	40 246	(18 659)	(17 650)	(3 936)	1
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur contrats déficitaires	59 726	(20 223)	—	—	39 503	31 782	(573)	—	—	31 209
Services futurs qui n'ont pas été fournis encore	59 605	5 371	(3 519)	(737)	60 720	51 844	25 271	(17 650)	842	60 307
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	(189)	(1)	—	—	(190)	(543)	7	—	—	(536)
Ajustements à l'expérience non liés aux sinistres survenus	(378)	(42)	—	—	(420)	(490)	(62)	—	—	(552)
Services passés fournis au cours des périodes antérieures	(567)	(43)	—	—	(610)	(1 033)	(55)	—	—	(1 088)
Résultat des activités d'assurance	70 007	(24 344)	(15 123)	(1 089)	29 451	56 304	(3 037)	(30 741)	535	23 061
(Produits financiers nets) charges financières nettes afférent(e)s aux contrats d'assurance	62 968	42 500	2 718	259	108 445	(207 036)	(81 188)	2 786	130	(285 308)
Effet des variations des cours de change	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des variations dans l'état consolidé du résultat global et des autres éléments du résultat global										
132 975 18 156 (12 405) (830) 137 896 (150 732) (84 225) (27 955) 665 (262 247)										
Flux de trésorerie										
Primes reçues	287 206	—	—	—	287 206	279 488	—	—	—	279 488
Sinistres, prestations et autres charges payées	(225 687)	—	—	—	(225 687)	(197 525)	—	—	—	(197 525)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(71 116)	—	—	—	(71 116)	(93 478)	—	—	—	(93 478)
Total des flux de trésorerie	(9 597)	—	—	—	(9 597)	(11 515)	—	—	—	(11 515)
Autres variations de la valeur comptable nette des passifs relatifs aux contrats d'assurance										
731 739 407 818 108 265 4 188 1 252 010 608 361 389 662 120 670 5 018 1 123 711										
Solides de clôture des contrats d'assurance, montant net										
Clôture de la période										
Solde de clôture des actifs relatifs aux contrats d'assurance	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde de clôture des passifs relatifs aux contrats d'assurance	731 739	407 818	108 265	4 188	1 252 010	608 361	389 662	120 670	5 018	1 123 711
Solides de clôture des contrats d'assurance, montant net										
731 739 407 818 108 265 4 188 1 252 010 608 361 389 662 120 670 5 018 1 123 711										

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iiii. Analyse selon le composant évaluation - fonds distincts

	2023					2022 (données ajustées)														
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au risque non financier	Contrats liés à l'approche fondée sur la JV		Autres contrats	Total	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats liés à l'approche fondée sur la JV		Autres contrats	Total								
À l'ouverture de la période																				
Solde d'ouverture des passifs relatifs aux contrats d'assurance - passifs nets des fonds distincts																				
13 032											—		13 032		15 349		—		15 349	
Solides d'ouverture des contrats d'assurance, montant net																				
13 032											—		13 032		15 349		—		15 349	
Variations dans l'état consolidé du résultat global et des autres éléments du résultat global																				
Marge sur services contractuels comptabilisée pour les services fournis																				
—											—		—		—		—		—	
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu																				
—											—		—		—		—		—	
Ajustements liés à l'expérience et autres variations																				
—											—		—		—		—		—	
Services rendus au cours de la période																				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice																				
—											—		—		—		—		—	
Changements dans les estimations qui nécessitent un ajustement de la marge sur services contractuels																				
—											—		—		—		—		—	
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur contrats déficitaires																				
—											—		—		—		—		—	
Services futurs qui n'ont pas été fournis encore																				
—											—		—		—		—		—	
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus																				
—											—		—		—		—		—	
Ajustements à l'expérience non liés aux sinistres survenus																				
—											—		—		—		—		—	
Services passés fournis au cours des périodes antérieures																				
—											—		—		—		—		—	
—											—		—		—		—		—	
Résultat des activités d'assurance																				
(Produits financiers nets) charges financières nettes afférent(e)s aux contrats d'assurance																				
—											—		—		—		—		—	
Total des variations dans l'état consolidé du résultat global et des autres éléments du résultat global																				
—											—		—		—		—		—	
Flux de trésorerie																				
Primes reçues																				
—											—		—		—		—		—	
Sinistres, prestations et autres charges payées																				
—											—		—		—		—		—	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition																				
—											—		—		—		—		—	
Total des flux de trésorerie																				
—											—		—		—		—		—	
Autres variations de la valeur comptable nette des passifs relatifs aux contrats d'assurance																				
141											—		141		(2 317)		—		(2 317)	
Solides de clôture des passifs relatifs aux contrats d'assurance																				
13 173											—		13 173		13 032		—		13 032	
Clôture de la période																				
Solde de clôture des passifs relatifs aux contrats d'assurance - garanties associées aux fonds distincts																				
—											—		—		—		—		—	
Solde de clôture des passifs relatifs aux contrats d'assurance - passifs nets des fonds distincts																				
13 173											—		13 173		13 032		—		13 032	
Solides de clôture des passifs relatifs aux contrats d'assurance																				
13 173											—		13 173		13 032		—		13 032	

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

b) Réassurance

i. Analyse selon la couverture restante et les sinistres survenus

	2023			2022 (données ajustées)		
	Actifs au titre de la couverture restante		Actifs au titre des sinistres survenus	Actifs au titre de la couverture restante		Actifs au titre des sinistres survenus
	Exclusion faite du recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte		Exclusion faite du recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	
A l'ouverture de la période						
Solde d'ouverture des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	559 698	29 140	20 089	608 927	15 635	16 355
Solde d'ouverture des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	(73 121)	27 182	(19 431)	(65 370)	—	(24 813)
Solides d'ouverture des contrats de réassurance détenus, montant net	486 577	56 322	658	543 557	15 635	(8 458)
Variations dans l'état consolidé du résultat global et des autres éléments du résultat global						
Contrats liés à l'approche fondée sur la juste valeur relative à la transition	(144 069)	—	—	(144 069)	—	—
Autres contrats	(1 429)	—	—	(1 429)	—	—
Imputation des primes de réassurance payées	(145 498)	—	—	(145 498)	—	—
Sinistres survenus recouverts et autres charges afférentes aux activités de réassurance	—	(3 611)	130 915	—	(1 656)	124 233
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de contrats de réassurance	—	—	—	—	—	—
Recouvrement de pertes et ajustements à la baisse du recouvrement de perte	—	45 172	—	45 172	41 575	—
Ajustements des actifs au titre des sinistres survenus	—	—	—	—	—	—
Montants recouverts des réassureurs	—	41 561	130 915	172 476	39 919	124 233
Composants investissement	(8 765)	—	8 765	—	(3 243)	3 243
Charges afférentes aux contrats de réassurance détenus, montant net	(154 263)	41 561	139 680	26 978	39 919	127 476
(Produits financiers) charges financières afférent(e)s aux contrats de réassurance détenus, montant net	71 141	2 141	—	73 282	768	—
Effets des variations des cours de change	—	—	—	—	—	—
Total des variations dans l'état consolidé du résultat global et des autres éléments du résultat global	(83 122)	43 702	139 680	100 260	40 687	127 476
Flux de trésorerie						
Primes versées	192 682	—	—	192 682	—	—
Montants reçus	—	—	(130 946)	(130 946)	—	(118 360)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de contrats de réassurance	—	—	—	—	—	—
Total des flux de trésorerie	192 682	—	(130 946)	61 736	—	(118 360)
Autres variations de la valeur comptable nette du contrat de réassurance détenu	—	—	—	—	—	—
Solides de clôture des contrats de réassurance détenus, montant net	596 137	100 024	9 392	705 553	56 322	658
Clôture de la période						
Solde de clôture des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	596 139	100 024	9 392	705 555	559 698	20 089
Solde de clôture des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	(2)	—	—	(2)	(73 121)	(19 431)
Solides de clôture des contrats de réassurance détenus, montant net	596 137	100 024	9 392	705 553	56 322	658

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii. Analyse selon le composant évaluation

	2023					2022 (données ajustées)				
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels		Total	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats liés à l'approche fondée sur la JV	Autres contrats	Total
			Contrats liés à l'approche fondée sur la JV	Autres contrats						
À l'ouverture de la période										
Solde d'ouverture des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	351 084	223 673	63 269	(29 099)	608 927	432 596	279 328	58 946	(16 098)	754 772
Solde d'ouverture des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	(181 004)	115 695	(61)	—	(65 370)	(301 043)	155 173	27 233	—	(118 637)
Solde d'ouverture des contrats de réassurance détenus, montant net	170 080	339 368	63 208	(29 099)	543 557	131 553	434 501	86 179	(16 098)	636 135
Variations dans l'état consolidé du résultat global et des autres éléments du résultat global										
Marge sur services contractuels comptabilisée pour les services fournis	—	—	(4 906)	2 940	(1 966)	—	—	(5 535)	2 080	(3 455)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour le risque échu	—	(22 153)	—	—	(22 153)	—	(21 517)	—	—	(21 517)
Ajustements liés à l'expérience et autres variations	5 923	—	—	—	5 923	8 078	1	—	—	8 079
Services rendus au cours de la période	5 923	(22 153)	(4 906)	2 940	(18 196)	8 078	(21 516)	(5 535)	2 080	(16 893)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	3 149	12 817	—	(3 723)	12 243	12 721	16 612	—	(13 336)	15 997
Changements dans les estimations qui nécessitent un ajustement de la marge sur services contractuels	5 225	(7 161)	1 726	210	—	28 168	(11 446)	(17 224)	502	—
Variations dans les estimations liées aux pertes et à la reprise de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents	51 028	(16 473)	—	—	34 555	31 928	(4 398)	—	—	27 530
Variations des recouvrements de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents qui nécessitent d'ajuster la marge sur services contractuels	—	—	(196)	(1 428)	(1 624)	—	—	(214)	(1 737)	(1 951)
Services futurs qui n'ont pas été fournis encore	59 402	(10 817)	1 530	(4 941)	45 174	72 817	768	(17 438)	(14 571)	41 576
Variations des actifs au titre des sinistres survenus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Services passés fournis au cours des périodes antérieures	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Charges afférentes aux contrats de réassurance détenus, montant net	65 325	(32 970)	(3 376)	(2 001)	26 978	80 895	(20 748)	(22 973)	(12 491)	24 683
(Produits financiers) charges financières afférent(e)s aux contrats de réassurance détenus, montant net	37 448	36 955	(103)	(1 018)	73 282	(128 564)	(74 385)	2	(510)	(203 457)
Total des variations dans l'état consolidé du résultat global et des autres éléments du résultat global	102 773	3 985	(3 479)	(3 019)	100 260	(47 669)	(95 133)	(22 971)	(13 001)	(178 774)
Flux de trésorerie										
Primes versées	192 681	—	—	—	192 681	204 556	—	—	—	204 556
Montants reçus	(130 945)	—	—	—	(130 945)	(118 360)	—	—	—	(118 360)
Total des flux de trésorerie	61 736	—	—	—	61 736	86 196	—	—	—	86 196
Solde de clôture des contrats de réassurance détenus, montant net	334 589	343 353	59 729	(32 118)	705 553	170 080	339 368	63 208	(29 099)	543 557
Clôture de la période										
Solde de clôture des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	334 589	343 353	59 731	(32 118)	705 555	351 084	223 673	63 269	(29 099)	608 927
Solde de clôture des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	—	—	(2)	—	(2)	(181 004)	115 695	(61)	—	(65 370)
Solde de clôture des contrats de réassurance détenus, montant net	334 589	343 353	59 729	(32 118)	705 553	170 080	339 368	63 208	(29 099)	543 557

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10.2 Incidence des contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice

Les tableaux suivants résument l'incidence sur les composants évaluation des contrats d'assurance et de réassurance découlant des contrats qui ont été initialement comptabilisés au cours de l'exercice.

i. Contrats d'assurance émis

	2023			2022 (données ajustées)		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	11 722	71 087	82 809	19 303	87 593	106 896
Sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance à payer	22 878	155 586	178 464	37 719	232 765	270 484
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	34 600	226 673	261 273	57 022	320 358	377 380
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(42 022)	(234 662)	(276 684)	(67 555)	(330 008)	(397 563)
Ajustement au titre du risque non financier	3 736	29 206	32 942	5 755	38 748	44 503
Marge sur services contractuels	3 686	—	3 686	4 778	—	4 778
Pertes comptabilisées à la comptabilisation initiale	—	21 217	21 217	—	29 098	29 098

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii. Contrats de réassurance détenus

	2023			2022 (données ajustées)		
	Contrats établis sans composant recouvrement de perte	Contrats établis avec composant recouvrement de perte	Total	Contrats établis sans composant recouvrement de perte	Contrats établis avec composant recouvrement de perte	Total
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	6 148	65 700	71 848	10 913	93 361	104 274
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	(5 908)	(69 088)	(74 996)	(11 541)	(105 452)	(116 993)
Ajustement au titre du risque non financier	(904)	(11 913)	(12 817)	(1 467)	(15 145)	(16 612)
Recouvrement de pertes lié aux pertes sur les contrats d'assurance sous-jacents à la comptabilisation initiale	—	12 242	12 242	—	15 995	15 995
Marge sur services contractuels	(664)	(3 059)	(3 723)	(2 095)	(11 241)	(13 336)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10.3 Marge sur services contractuels

Le tableau suivant indique quand la société prévoit comptabiliser la marge sur services contractuels résiduelle en résultat net après la date de clôture.

	Un an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
2023						
Contrats d'assurance	10 794	9 645	23 882	27 265	40 867	112 453
	10 794	9 645	23 882	27 265	40 867	112 453
Contrats de réassurance détenus	(1 232)	(1 180)	(3 477)	(5 712)	(16 010)	(27 611)
	(1 232)	(1 180)	(3 477)	(5 712)	(16 010)	(27 611)
2022 (données ajustées)						
Contrats d'assurance	12 225	11 011	27 215	30 942	44 295	125 688
	12 225	11 011	27 215	30 942	44 295	125 688
Contrats de réassurance détenus	(2 350)	(2 084)	(5 516)	(7 552)	(16 608)	(34 110)
	(2 350)	(2 084)	(5 516)	(7 552)	(16 608)	(34 110)

a) Nature et composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions en réassurance connexes

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent les polices d'assurance vie et d'assurance maladie ainsi que les rentes viagères. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été calculés selon les principes de l'IFRS 17. L'IFRS 17 exigeant l'établissement d'hypothèses relativement aux flux de trésorerie futurs, il existe un risque significatif que les résultats réels diffèrent de ces estimations. Le risque varie en fonction de la durée de la période visée par les estimations et de la volatilité probable de chacune des hypothèses. Pour tenir compte de l'incertitude dans l'établissement de ces estimations et pour prévoir une détérioration possible des résultats techniques, l'actuaire désigné doit prévoir un ajustement au titre du risque non financier, ce qui a comme effet d'augmenter les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Avec le temps, et compte tenu de la diminution du risque lié à l'incertitude des estimations, l'ajustement au titre du risque non financier sera pris en compte dans le bénéfice futur, dans la mesure où il n'est pas requis pour couvrir la détérioration des résultats. Si les estimations des conditions futures sont modifiées au cours de la durée d'une police, l'incidence de ces modifications est comptabilisée dans la marge sur services contractuels dans le cas des contrats rentables et immédiatement portée aux résultats dans le cas des contrats déficitaires.

La société limite le montant des pertes sur les polices en réassurant certains niveaux de risque avec des réassureurs tiers. Des limites maximales ont été fixées quant à la rétention des risques associés aux polices d'assurance sur la vie, par gamme de produits. L'exposition brute de la société aux passifs relatifs aux contrats d'assurance est compensée en partie par les actifs au titre des cessions en réassurance relativement à certains risques cédés aux réassureurs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

b) Composition des actifs couvrant les passifs et les surplus

La société classe ses activités par secteur, en tenant compte des profils de passifs propres à ses produits. Selon ces profils, la société a investi dans des titres à revenu fixe et des titres de participation dont les caractéristiques s'apparentent à celles des passifs connexes.

Les tableaux suivants détaillent les actifs couvrant tous les passifs et les surplus par secteur :

Au 31 décembre 2023

	Trésorerie et titres à court terme	Obliga- tions	Actions	Actions privilégiées	Autres actifs investis*	Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Assurance	—	425 905	10 814	32 574	23 227	705 555	22 996	1 221 071
Surplus	76 525	74 111	—	21 618	39 309	—	24 883	336 446
	76 525	600 016	10 814	54 192	62 536	705 555	47 879	1 557 517

Au 31 décembre 2022

	Trésorerie et titres à court terme	Obliga- tions	Actions	Actions privilégiées	Autres actifs investis*	Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Assurance	—	380 629	9 549	35 281	39 046	608 927	22 172	1 095 604
Surplus	40 842	240 516	—	21 902	37 464	0	30 581	371 305
	40 842	621 145	9 549	57 183	76 510	608 927	52 753	1 466 909

*Les autres actifs investis comprennent les placements de société en commandite et les capitaux d'amorçage des fonds distincts.

c) Hypothèses

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution comprennent ce qui suit :

- les flux de trésorerie futurs estimés;
- un ajustement pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où les risques financiers ne sont pas pris en compte dans les flux de trésorerie futurs estimés;
- un ajustement au titre du risque non financier.

En procédant à l'estimation des flux de trésorerie futurs, la société cherche à déterminer l'espérance mathématique, pondérée selon les probabilités, d'une série de scénarios qui reflète l'éventail complet des résultats possibles. La société actualise les flux de trésorerie de chaque scénario et pondère chacun d'eux par la probabilité estimée du résultat correspondant, obtenant ainsi l'espérance de la valeur actualisée. S'il existe des interdépendances importantes entre les flux de trésorerie qui varient en fonction des variables du marché et les autres flux de trésorerie, il se peut que la Forester utilise la modélisation stochastique pour estimer l'espérance de la valeur actualisée. La modélisation stochastique implique de projeter les flux de trésorerie futurs selon un grand nombre de scénarios économiques possibles en tenant compte des variables du marché comme les taux d'intérêt et les rendements des capitaux propres.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

i) Flux de trésorerie futurs

Dans le cadre de l'estimation des flux de trésorerie futurs, la société intègre avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif à la date de clôture. Cette information inclut les données historiques internes et externes sur les sinistres et l'expérience, mises à jour pour tenir compte des prévisions actuelles concernant la survenance d'événements futurs.

Les flux de trésorerie futurs estimés reflètent le point de vue de la société sur la conjoncture à la date de clôture, mais l'estimation des variables du marché pertinentes doit être conforme aux prix de marché observables.

Lorsqu'elle estime les flux de trésorerie futurs, la société tient compte des prévisions actuelles concernant la survenance d'événements futurs qui pourraient avoir une incidence sur ces flux de trésorerie. Toutefois, la société ne doit pas tenir compte des prévisions concernant des modifications législatives à venir à la suite desquelles, au titre du contrat existant, son obligation actuelle serait modifiée ou acquittée ou, au contraire, de nouvelles obligations seraient créées, à moins que ces modifications ne soient quasi adoptées.

Les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat sont ceux qui sont directement liés à l'exécution du contrat, y compris ceux dont le montant ou l'échéancier sont à la discrétion de la société. Ils comprennent les paiements à l'intention du titulaire (ou en son nom), les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les autres coûts engagés dans le cadre de l'exécution des contrats.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition proviennent des activités de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats dont fait partie le groupe. Les autres coûts engagés dans le cadre de l'exécution des contrats comprennent les coûts de gestion, de tenue et d'administration des sinistres et les commissions récurrentes à verser sur les primes échelonnées comprises dans le périmètre du contrat. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les autres coûts engagés dans le cadre de l'exécution des contrats comprennent des coûts directs et une affectation de frais généraux fixes ou variables.

Les flux de trésorerie affectés à l'acquisition et à d'autres activités liées à l'exécution sont attribués à des groupes de contrats d'une manière systématique et rationnelle.

Mortalité, longévité et morbidité

La mortalité a trait à la survenance des décès. La mortalité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance vie et à certaines formes de rentes. Les hypothèses relatives à la mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat et le marché géographique. La morbidité est la survenance d'accidents et de maladies parmi les risques assurés. La morbidité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance soins de longue durée, l'assurance invalidité, l'assurance maladies graves et d'autres formes de prestations de maladie. Les hypothèses relatives à la morbidité varient selon la catégorie de risque et le marché géographique.

Même si le modèle de règlement des sinistres et de versement de prestations peut être près de celui illustré par les résultats passés, une certaine déviation est probable. Des études annuelles à l'échelle des pays sont effectuées pour examiner les résultats de mortalité et de morbidité, alors que les résultats réels de mortalité de la société sont comparés aux hypothèses les plus probables de la société et à celles du secteur afin de confirmer que des hypothèses appropriées sont posées pour déterminer les prestations prévues. Conformément aux normes actuarielles, les améliorations prévues des résultats en matière de mortalité sont prises en compte, le cas échéant.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La mortalité constitue l'hypothèse clé dans l'évaluation des produits d'assurance vie. Les tableaux produits par l'Institut canadien des actuaires sont utilisés pour tenir compte de l'amélioration des résultats en matière de mortalité, comme il est indiqué ci-après.

	Modèle de projections de la mortalité	Table de mortalité utilisée et hypothèses	Fourchette de pourcentage de la table de mortalité	Ajustements pour tenir compte de l'amélioration en matière de mortalité à long terme
2023				
Séries 4000 et 8000 de PPC				
Assurance vie acceptation, Assurance vie différée et Assurance temporaire différée, Assurance vie simplifiée, Assurance temporaire simplifiée, Assurance vie simplifiée Plus, Assurance temporaire simplifiée Plus	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 44 % et 300 % pour tous les âges à la souscription	s. o.
Série 6000 de PPC				
Assurance vie acceptation, Assurance vie différée et Assurance temporaire différée, Assurance temporaire/vie simplifiée, Assurance temporaire/vie simplifiée Plus	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 91 % et 350 % et varie selon l'âge à la souscription	s. o.
Série 7000 de PPC				
Assurance acceptation garantie	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 350 % et 1 000 % pour tous les âges à la souscription	s. o.
Assurance vie différée, Assurance temporaire/vie différée Élite, Assurance temporaire/vie simplifiée Élite, Assurance vie/temporaire préférentielle, Assurance vie/temporaire préférentielle Élite	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 60 % et 450 % pour tous les âges à la souscription	s. o.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Modèle de projections de la mortalité	Table de mortalité utilisée et hypothèses	Fourchette de pourcentage de la table de mortalité	Ajustements pour tenir compte de l'amélioration en matière de mortalité à long terme
Série 7000 de PPC avant octobre 2022				
Assurance temporaire/vie différée Élite	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 130 % et 210 % pour tous les âges à la souscription	s. o.
Autres produits de Foresters, compagnie d'assurance vie				
Assurance vie entière sans participation	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB S&U	Entre 64 % et 111 % pour tous les âges à la souscription	Amélioration sur 20 ans selon les taux d'amélioration en matière de mortalité prescrits par ASB
Assurance avec participation	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 83 % et 140 % pour tous les âges à la souscription	s. o.
Assurance vie et temporaire PPC	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 72 % et 140 % pour tous les âges à la souscription	Amélioration sur 20 ans selon les taux d'amélioration en matière de mortalité prescrits par ASB
Maladies graves PPC	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 79 % et 88 % pour tous les âges à la souscription	Amélioration sur 20 ans selon les taux d'amélioration en matière de mortalité prescrits par ASB
La Prudentielle	Étude sur les résultats	ICA 8692 ANB	60 % de la table mixte de l'ANB 8692 période ultime de l'ICA, supposant 30 % d'hommes et 70 % de femmes	s. o.
La Métropolitaine	Étude sur les résultats	ICA 8692 ALB	60 % de la table totale	s. o.
Assurance temporaire renouvelable et transformable	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 73 % et 93 % pour tous les âges à la souscription	Amélioration sur 20 ans selon les taux d'amélioration en matière de mortalité prescrits par ASB
Polices fondées sur les décès	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 73 % et 93 % pour tous les âges à la souscription	Amélioration sur 20 ans selon les taux d'amélioration en matière de mortalité prescrits par ASB
FTL	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ALB	140 %	s. o.
CPSA	Étude sur les résultats	ICA 8692 ALB	Vie : 55 % de la table ALB 8692 hommes période ultime de l'ICA AD rider: 100% of 1990-92 ADB Male	s. o.
Autres assurances sans participation	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 73 % et 93 % pour tous les âges à la souscription	Amélioration sur 20 ans selon les taux d'amélioration en matière de mortalité prescrits par ASB

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Modèle de projections de la mortalité	Table de mortalité utilisée et hypothèses	Fourchette de pourcentage de la table de mortalité	Ajustements pour tenir compte de l'amélioration en matière de mortalité à long terme
Couverture de prévoyance	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ALB	120%	s. o.
FTA	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ALB	140%	s. o.
Rentes de La Métropolitaine	Étude sur les résultats	Tables statiques de GAM 1994	84%	Amélioration sur 20 ans selon les taux d'amélioration en matière de mortalité prescrits par ASB
Rentes individuelles	Étude sur les résultats	Tables IAM 1983	100%	Amélioration sur 20 ans selon les taux d'amélioration en matière de mortalité prescrits par ASB
Assurance vie, invalidité et maladie individuelle	Étude sur les résultats	CSO 2001 Ult Agg ALB	100%	s. o.
Assurance vie, invalidité et maladie collective	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ALB	100%	s. o.
Assurance maladie grave individuelle	Étude sur les résultats	ICA 8692 ALB/ANB	85%	s. o.
Assurance vie, générale et locataire collective	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ALB	90%	s. o.
Assurance vie collective Home Trust	Étude sur les résultats	ICA 8692 ANB	100%	s. o.
Assurance maladie, générale, locataire, invalidité, vie Plus collective	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ALB	100%	s. o.
Assurance maladie, générale, locataire, invalidité et autre collective	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ALB	100%	s. o.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Modèle de projections de la mortalité	Table de mortalité utilisée et hypothèses	Fourchette de pourcentage de la table de mortalité	Ajustements pour tenir compte de l'amélioration en matière de mortalité à long terme
2022				
Séries 4000 et 8000 de PPC				
Assurance vie acceptation, Assurance vie différée et Assurance temporaire différée, Assurance vie simplifiée, Assurance temporaire simplifiée, Assurance vie simplifiée Plus, Assurance temporaire simplifiée Plus	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 44 % et 323 % pour tous les âges à la souscription	s. o.
Série 6000 de PPC				
Assurance vie acceptation, Assurance vie différée et Assurance temporaire différée, Assurance temporaire/vie simplifiée, Assurance temporaire/vie simplifiée Plus	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 91 % et 350 % et varie selon l'âge à la souscription	s. o.
Série 7000 de PPC				
Assurance acceptation garantie	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 350 % et 1 000 % pour tous les âges à la souscription	s. o.
Assurance vie différée, Assurance temporaire/vie différée Élite, Assurance temporaire/vie simplifiée Élite, Assurance vie/temporaire préférentielle, Assurance vie/temporaire préférentielle Élite	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 60 % et 450 % pour tous les âges à la souscription	s. o.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Modèle de projections de la mortalité	Table de mortalité utilisée et hypothèses	Fourchette de pourcentage de la table de mortalité	Ajustements pour tenir compte de l'amélioration en matière de mortalité à long terme
Série 7000 de PPC avant octobre 2022				
Assurance temporaire/vie différée Élite	Étude sur les résultats	Série 7000 de PPC avant octobre 2022	Entre 130 % et 210 % pour tous les âges à la souscription	s. o.
Autres produits de Foresters, compagnie d'assurance vie				
Assurance vie entière sans participation	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB S&U	Entre 64 % et 111 % pour tous les âges à la souscription	Amélioration sur 20 ans selon les taux d'amélioration en matière de mortalité prescrits par ASB
Avec participation	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 83 % et 140 % pour tous les âges à la souscription	s. o.
Assurance vie et temporaire PPC	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 72 % et 140 % pour tous les âges à la souscription	Amélioration sur 20 ans selon les taux d'amélioration en matière de mortalité prescrits par ASB
Maladies graves PPC	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 79 % et 88 % pour tous les âges à la souscription	Amélioration sur 20 ans selon les taux d'amélioration en matière de mortalité prescrits par ASB
La Prudentielle	Étude sur les résultats	ICA 8692 ANB	60 % de la table mixte de l'ANB 8692 période ultime de l'ICA, supposant 30 % d'hommes et 70 % de femmes	s. o.
La Métropolitaine	Étude sur les résultats	ICA 8692 ALB	60 % de la table totale	s. o.
Assurance temporaire renouvelable et transformable	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 73 % et 93 % pour tous les âges à la souscription	Amélioration sur 20 ans selon les taux d'amélioration en matière de mortalité prescrits par ASB
Polices fondées sur les décès	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 73 % et 93 % pour tous les âges à la souscription	Amélioration sur 20 ans selon les taux d'amélioration en matière de mortalité prescrits par ASB
FTL	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ALB	140 %	s. o.
CPSA	Étude sur les résultats	ICA 8692 ALB	Vie : 55 % de la table ALB 8692 hommes période ultime de l'ICA AD rider: 100 % de la table ADB 1990-92 hommes	s. o.
Autres assurances sans participation	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ANB	Entre 73 % et 93 % pour tous les âges à la souscription	Amélioration sur 20 ans selon les taux d'amélioration en matière de mortalité prescrits par ASB

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Modèle de projections de la mortalité	Table de mortalité utilisée et hypothèses	Fourchette de pourcentage de la table de mortalité	Ajustements pour tenir compte de l'amélioration en matière de mortalité à long terme
Couverture de prévoyance	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ALB	120 %	s. o.
FTA	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ALB	140 %	s. o.
Rentes de La Métropolitaine	Étude sur les résultats	Tables statiques de GAM 1994	84 %	Amélioration sur 20 ans selon les taux d'amélioration en matière de mortalité prescrits par ASB
Rentes individuelles	Étude sur les résultats	Tables IAM 1983	100 %	Amélioration sur 20 ans selon les taux d'amélioration en matière de mortalité prescrits par ASB
Assurance vie, invalidité et maladie individuelle	Étude sur les résultats	CSO 2001 Ult Agg ALB	100 %	s. o.
Assurance vie, invalidité et maladie collective	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ALB	100 %	s. o.
Assurance maladies graves individuelle	Étude sur les résultats	ICA 8692 ALB/ANB	85 %	s. o.
Assurance vie, générale et locataire collective	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ALB	90 %	s. o.
Assurance vie collective Home Trust	Étude sur les résultats	ICA 8692 ANB	100 %	s. o.
Assurance maladie, générale, locataire, invalidité, vie Plus collective	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ALB	100 %	s. o.
Assurance maladie, générale, locataire, invalidité et autre collective	Étude sur les résultats	ICA 97-04 ALB	100 %	s. o.

Déchéance

Les titulaires de police peuvent soit racheter leur police en contrepartie d'une valeur en trésorerie, le cas échéant, ou permettre la déchéance de leur police en choisissant de mettre fin aux paiements de leurs primes. La société réalise des études annuelles afin de passer en revue les résultats en matière de déchéance et de rachat, et son estimation repose sur les taux de déchéance futurs selon les résultats passés de chaque secteur de ses activités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsque ses résultats manquent de crédibilité statistique, la société se fie aux résultats dans le secteur. La sélection de certains taux de déchéance, surtout dans le cas des polices fondées sur les déchéances à longue durée, est effectuée selon les conseils de professionnels.

Les tableaux suivants présentent les hypothèses à propos des frais de rachat (exprimés sous forme de moyennes pondérées) par date de renouvellement de la police des produits.

	2022 et 2023				
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
PPC – Toutes les séries					
Toutes les souscriptions d'assurance temporaire (y compris Élite Express)	9 %-21 %	2 %-6 %	1 %-6 %	1,5 %-4 %	4 %-10 %
Toutes les souscriptions d'assurance permanente	16 %-25 %	2 %-4 %	2 %	1 %-1,5 %	1 %-1,5 %
Maladies graves PPC					
T75	14 %-18 %	4 %	3 %	3 %	3 %
T20	9 %-19 %	4 %-5 %	4 %	4 %	4 %
* taux de déchéance au renouvellement non compris					

	2022 et 2023				
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Assurance temporaire renouvelable et transformable					
Assurance temporaire renouvelable et transformable*	3,5 % to 16 %	4 % to 12 %	2 % to 8 %	3 % to 5 %	3 % to 5 %
Assurance vie et payable pendant 20 ans	18 %	4 %	2 %	2 %	2 %
Assurance temporaire différée					
T10	10 %	5 %	3 %	— %	— %
T20	10 %	4 %	2 %	2 %	2 %
T100	10 %	4 %	2 %	2 %	— %
* taux de déchéance au renouvellement non compris					
Assurance temporaire renouvelable et transformable					
Polices fondées sur les déchéances	10 %	3 %-6 %	1 %-2 %	0,5 %-1 %	0,3 %-1 %

Rendement des placements

La société répartit ses actifs couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance par gamme de produits et établit des stratégies de placement pour chaque élément de passif. Des incertitudes existent à l'égard des projections sur les taux d'intérêt futurs sans risque, les écarts de crédit et l'ampleur des pertes sur créances découlant de la dépréciation des actifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Charges

La société prévoit les charges futures estimées liées à l'exécution des contrats compris dans le champ d'application de l'IFRS 17 selon les charges actuelles ajustées pour tenir compte de l'inflation. Les charges comprennent les charges directement attribuables aux groupes de contrats et une affectation de frais généraux fixes ou variables. Dans les cas où des services de gestion d'actifs sont fournis pour les secteurs opérationnels liés à l'assurance dans le cadre des ententes contractuelles conclues avec les titulaires de polices, la société prévoit les charges futures d'après les coûts directs engagés par la société plutôt que d'après les frais de gestion facturés explicitement aux comptes du titulaire de police ou les frais internes facturés aux secteurs opérationnels liés à l'assurance pour la prestation de ces services. L'hypothèse liée à l'inflation des charges est considérée comme étant un risque non financier. La société n'a pas modifié les méthodes ni les hypothèses qu'elle utilise pour prévoir les charges en 2023. Les hausses éventuelles des hypothèses liées aux charges augmentent les sorties de trésorerie futures estimées et diminuent ainsi la marge sur services contractuels du passif au titre de la couverture restante pour les contrats évalués selon la MGE.

ii) Taux d'actualisation

Tous les flux de trésorerie sont actualisés selon des courbes de rendement sans risque ajustées pour tenir compte des caractéristiques des flux de trésorerie et de la liquidité des contrats d'assurance. Afin de tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance, les courbes de rendement sans risque sont ajustées au moyen d'une prime d'illiquidité. En règle générale, les primes d'illiquidité sont déterminées par un portefeuille de référence d'actifs sous-jacents.

Les tableaux suivants indiquent les courbes de rendement utilisées pour actualiser les flux de trésorerie qui ne varient pas des contrats d'assurance pour les principales monnaies.

Taux au comptant	2023				
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Produit [fourchette inférieure]					
CAD	5,23 %	4,26 %	4,52 %	4,59 %	4,67 %
	2022 (données ajustées)				
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Produit [fourchette inférieure]					
CAD	5,35 %	4,75 %	4,85 %	4,95 %	5,07 %
Taux au comptant	2023				
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Produit [fourchette moyenne]					
CAD	4,98 %	4,01 %	4,27 %	4,34 %	4,42 %
	2022 (données retraitées)				
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Produit [fourchette moyenne]					
CAD	5,10 %	4,50 %	4,60 %	4,70 %	4,82 %

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les flux de trésorerie qui varient selon les rendements d'éléments sous-jacents financiers sont ajustés pour tenir compte de l'incidence de cette variabilité au moyen de techniques d'évaluation risque neutre et sont actualisés au moyen de taux sans risque ajustés pour tenir compte de l'illiquidité.

Les tableaux suivants indiquent les courbes de rendement utilisées pour actualiser les flux de trésorerie qui varient des contrats d'assurance pour les principales monnaies.

Taux à terme	2023				
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Produit [valeur nominale]					
CAD	7,12 %	4,56 %	4,63 %	4,52 %	4,73 %
	2022 (données retraitées)				
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Produit [valeur nominale]					
CAD	4,90 %	4,87 %	4,86 %	4,67 %	4,66 %

iii) Ajustements au titre du risque non financier

En règle générale, les ajustements au titre du risque non financier sont déterminés selon la méthode utilisant une marge, qui est largement utilisée dans le secteur. Ces marges sont ensuite ajustées (diminuées) pour tenir compte d'une diversification inter-risque de 12,5 % pour chaque entité. Les hypothèses liées à la marge seront examinées annuellement dans le cadre des études sur les résultats et ajustées au besoin pour atteindre le niveau de confiance souhaité. Le niveau de confiance souhaité sera déterminé au niveau de l'entité, exclusion faite de la réassurance. Pour l'exercice 2023, le niveau de confiance lié à l'ajustement au titre du risque est de 78,2 %. Pour l'exercice 2022, le niveau de confiance lié à l'ajustement au titre du risque était de 75,1 %.

Marge sur services contractuels

La marge sur services contractuels d'un groupe de contrats d'assurance est comptabilisée en tant que produits des activités d'assurance au cours de chaque période en fonction du nombre d'unités de couverture fournies au cours de la période, qui est déterminé en tenant compte, pour chaque contrat, du volume de prestations versées et de la durée prévue de la couverture. Les parts de couverture sont examinées et mises à jour à chaque date de clôture.

Type de produit	Volume de prestations versées
Assurance vie temporaire	Prestations maximales prévues par le contrat
Assurance vie entière avec participation	Montant net du risque
Assurance vie entière sans participation	Prestations maximales prévues par le contrat
Assurance vie universelle	Montant net du risque
Versement de rentes	Versement de prestation périodique brut
Rentes différées	Versement de prestation périodique brut
Couverture en cas d'accident ou de maladie	Prestations maximales prévues par le contrat
Couverture de prévoyance	Montant net du risque

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les contrats de réassurance détenus, l'amortissement de la marge sur services contractuels reflète le modèle de souscription prévu des contrats sous-jacents, car le niveau de service reçu dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

i) Pondération des prestations versées aux termes d'une couverture d'assurance

Pour les contrats d'assurance qui procurent une couverture d'assurance et des services de placement, l'évaluation du volume de prestations exige de déterminer la pondération relative des prestations versées aux titulaires de police par ces services, de déterminer la variation des prestations versées par chaque service au cours de la période de couverture et de regrouper ces différentes prestations.

d) Composants investissement

La société identifie le composant investissement d'un contrat dans le cadre de son processus de gouvernance des produits en déterminant le montant qui serait nécessaire pour rembourser le titulaire de police en toutes circonstances. En outre, les composants investissement sont exclus des produits des activités d'assurance ou des charges afférentes aux activités d'assurance. Les composants investissement qui sont habituellement inclus dans les produits de la société comprennent la valeur de rachat, les montants en dépôts, les avances consenties aux titulaires de police et les dividendes garantis dans les blocs fermés d'affaires. Nous identifions les composants investissement en déterminant le montant qui pourra toujours être remboursé à un titulaire de police, qu'un sinistre survienne ou non.

Type de produit	Composant investissement
Assurance vie entière avec participation	Valeur de rachat garantie
Assurance vie entière sans participation	Valeur de rachat garantie
Assurance vie universelle	Montant en dépôt
Versement de rentes	Montant garanti
Rentes différées	Valeur de rachat

11. PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DE PLACEMENT - EXCLUSION FAITE DES FONDS DISTINCTS

Rapprochement des changements dans les passifs relatifs aux contrats de placement

Le rapprochement des variations des passifs relatifs aux contrats de placement survenus au cours de l'exercice est présenté dans le tableau suivant :

	2023	2022 (données ajustées)
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 536	5 665
Dépôts reçus	3	10
Rachats et retraits	(101)	(100)
Intérêts crédités et autres	69	(39)
Solde à la clôture de l'exercice	5 507	5 536

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. GESTION DU CAPITAL

a) Capital

Lorsque la société a été transformée en société par actions, le 2 avril 2008, elle a émis 50 000 000 d'actions ordinaires que la Financière Foresters a achetées en contrepartie de 50 millions de dollars.

Le capital social autorisé de la société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions en circulation :

	2023	2022
	\$	\$
50 000 000 d'actions ordinaires sans valeur nominale	50 000	50 000

En 2023, la Financière Foresters a versé un montant en trésorerie de 20 000 \$ (50 000 \$ en 2022) à la société sous forme de surplus d'apport.

Au cours de l'exercice, la société a versé un dividende de néant (néant en 2022) à la Financière Foresters.

b) Gestion du capital

Le capital de la société se compose du capital social, du surplus d'apport, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, tel qu'il est présenté à l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Le BSIF a mis à jour les lignes directrices 2023 sur le TSAV afin de tenir compte de l'adoption de l'IFRS 17 par les sociétés d'assurance vie.

La société a pour objectif de gestion du capital le maintien d'une situation de capital solide et durable pour se conformer aux exigences canadiennes en matière de solvabilité et d'assurer la valeur de la société en tirant profit des débouchés commerciaux et des occasions d'affaires en temps opportun.

Conformément à la politique de gestion du capital approuvée par le conseil d'administration et de manière à assurer la suffisance du capital, la société a fixé des cibles internes visant le capital. Ces cibles surpassent les exigences réglementaires minimales de capital au Canada. La société prévoit ses besoins en capital sur une période de cinq ans. La direction surveille tous les trimestres le rendement de la société par rapport aux cibles internes de capital et ses plans visant le capital, et elle met en œuvre des mesures si elle le juge approprié.

Tous les ans, dans le cadre de l'examen de la situation financière, la société évalue la solidité de sa position en capital au moyen de scénarios de crise plausibles, y compris les mesures pour en atténuer les conséquences. Ces scénarios rendent compte des plans d'affaires et du profil de risque de la société.

Au Canada, le BSIF a établi des mesures en matière de suffisance du capital pour les sociétés d'assurance vie constituées sous le régime de la *Loi sur les sociétés d'assurances du Canada* et leurs filiales, mesures dénommées le « Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie » (« TSAV »). Le BSIF exige que les sociétés d'assurance vie maintiennent un ratio du noyau de capital minimal de 55 % et un ratio minimal total de 90 %. Le BSIF a établi un ratio du noyau de capital cible de surveillance de 70 % et un ratio total cible de surveillance de 100 %.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre, le ratio TSAV suivant était supérieur aux niveaux qui exigeraient des mesures réglementaires ou correctives.

		2023	2022
Capital disponible (A+B)		340 752 \$	280 805 \$
Capital de catégorie 1	A	246 373	213 975
Capital de catégorie 2	B	94 379	66 830
Provision d'excédent et dépôts admissibles	C	64 465	67 182
Coussin de solvabilité de base	D	205 400	229 137
Ratio total (%)			
$[(A+B+C) / D] \times 100$		197,28 %	151,87 %

Le ratio TSAV n'a pas été retraité pour 2022, car l'IFRS 17 et l'IFRS 9 n'étaient pas les normes comptables en vigueur et, par conséquent, elles ne s'appliquaient pas à nos pratiques de gestion du capital à ce moment.

Autres facteurs liés à la gestion du capital

Le 1^{er} octobre 2021, la société a conclu un accord de coassurance avec sa société mère, la Financière Foresters, pour réassurer un bloc d'affaires sans participation en vigueur, selon une quote-part de 100 %. L'accord a une durée illimitée, mais peut être modifié ou résilié par les deux parties par consentement mutuel à tout moment. Selon les termes de l'accord, la société conservera la responsabilité de la gestion des polices. La transaction a été structurée de telle sorte que la société a cédé les passifs relatifs aux contrats des titulaires de polices et a transféré les actifs investis connexes qui couvrent ces passifs.

Se reporter à la note 16 pour obtenir d'autres renseignements sur les transactions comptabilisées au cours de l'exercice.

13. REVENUS D'HONORAIRES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les revenus d'honoraires et autres produits d'exploitation se composent des éléments suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Honoraires de gestion liés aux actifs des fonds distincts	139	149
Autres produits d'exploitation	1 508	1 498
Total des revenus d'honoraires et des autres produits d'exploitation	1 647	1 647

Les autres produits d'exploitation tenaient compte d'un produit au titre d'un complément de prix de 1 500 \$ (1 500 \$ en 2022) relatif à la réalisation d'un objectif en matière de produits suite à la vente de Gestion d'actifs Foresters inc. (« GAF ») en 2019.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. CHARGES

Le tableau suivant présente une répartition des charges selon leur nature :

	2023	2022 (données ajustées)
	\$	\$
Sinistres et prestations	145 321	135 312
Salaires et allocations	386	720
Honoraires et autres frais	6 737	8 688
Honoraires de gestion	39 576	34 024
Frais de service	12 466	14 218
Commissions	48 985	67 963
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	60 720	60 306
Amortissement des immobilisations corporelles	414	436
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 064	955
Sous-total	316 669	322 622
Montants attribués aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(71 116)	(93 478)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	18 614	9 243
Total	264 167	238 387
Représenté par les éléments suivants :		
Charges afférentes aux activités d'assurance	252 392	229 268
Autres charges d'exploitation	11 775	9 119
Total des charges d'exploitation	264 167	238 387

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

a) Charge d'impôt sur le résultat

L'impôt exigible et l'impôt différé sont pris en compte dans l'impôt sur le résultat de l'état consolidé du résultat global comme suit :

	2023	2022 (données ajustées)
	\$	\$
Charge d'impôt exigible	3 506	7 557
Charge d'impôt différé		
Relativement à la naissance et au renversement de différences temporaires	(703)	(17 234)
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	2 913	1 130
Ajustements se rapportant à des périodes antérieures	(509)	(3 327)
	1 701	(19 431)
Total de l'impôt sur le résultat	5 207	(11 874)

L'impôt payé en trésorerie en 2023 s'est établi à 3 997 \$ (1 286 \$ en 2022). L'impôt reçu en trésorerie en 2023 s'est établi à 2 576 \$, y compris des intérêts de 16 \$ (25 781 \$, y compris des intérêts de 26 \$ en 2022).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

b) Impôt sur le résultat pris en compte dans les autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global sont présentés déduction faite de l'impôt sur le résultat. Les montants de l'économie (de la charge) d'impôt sur le résultat suivants ont été inclus dans chaque composante des autres éléments du résultat global :

	2023 \$	2022 \$
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat afférent à la variation nette des profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les actifs disponibles à la vente	—	12 344
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat afférent au reclassement des profits réalisés (pertes réalisées) sur les actifs disponibles à la vente	—	(3 378)
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat afférent aux gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes d'avantages du personnel	—	(50)
	—	8 916

c) Rapprochement du taux d'impôt effectif

La charge d'impôt sur le résultat diffère des montants qui auraient été obtenus en appliquant les taux d'impôt prévus par la loi fédérale et provinciale au bénéfice avant impôt pour les raisons suivantes :

	2023		2022	
	\$	%	\$	%
Bénéfice net total (perte nette totale) de l'exercice	6 343		(17 682)	
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	5 207		(11 874)	
Bénéfice (perte) avant l'impôt sur le résultat	11 550		(29 556)	
Taux d'impôt combiné fédéral et provincial prévu par la loi de l'exercice à l'étude	3 041	26,3	(7 434)	25,2
Montants non assujettis à l'impôt	(817)	(7,1)	(1 220)	4,1
Ajustement du taux d'impôt pour tenir compte des reports rétrospectifs de pertes	—	—	(37)	0,1
Ajustements de la provision d'impôt des périodes antérieures	87	0,8	(4 313)	14,6
Autres ajustements liés aux écarts entre les taux d'impôt	(17)	(0,1)	—	—
Impôt différé non comptabilisé	2 913	25,2	1 130	(3,8)
Taux d'impôt effectif	5 207	45,1	(11 874)	40,2

d) Impôt sur le résultat différé

Dans certains cas, la valeur fiscale des actifs et des passifs diffère de la valeur comptable figurant dans les états financiers consolidés. Ces différences donneront lieu à des actifs ou des passifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs d'impôt exigible par des passifs d'impôt exigible, et si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale à l'égard de la même entité imposable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs connexes, qui correspondent aux actifs et passifs d'impôt différé, montant net :

	2023			2022		
	Actif	Passif	Montant net	Actif	Passif	Montant net
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations	—	(63)	(63)	—	(91)	(91)
Immobilisations corporelles	—	(1 288)	(1 288)	—	(887)	(887)
Autres actifs investis	—	(86)	(86)	—	(413)	(413)
Obligations au titre des avantages du personnel	69	—	69	79	—	79
Marge sur services contractuels	22 035	—	22 035	24 106	0	24 106
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	—	(4 478)	(4 478)	—	(5 650)	(5 650)
Autres passifs	10	—	10	395	—	395
Report en avant de pertes fiscales	15 207	—	15 207	15 567	—	15 567
Actifs d'impôt différé comptabilisés	37 321	(5 915)	31 406	40 147	(7 041)	33 106

La variation nette du compte d'impôt différé s'établit comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
À l'ouverture de l'exercice	33 106	13 725
Naissance et renversement de différences temporaires	(2 223)	14 612
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	549	—
Ajustements se rapportant à des périodes antérieures	(26)	4 819
Crédits inclus (charges incluses) dans les autres éléments du résultat global	—	(50)
À la clôture de l'exercice	31 406	33 106

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des déductions non réclamées reportées en avant dans la mesure où la réalisation des avantages fiscaux futurs par l'intermédiaire des bénéfices imposables futurs est probable.

Des déductions fiscales non réclamées au Canada se chiffrant à 5 419 \$ (4 449 \$ en 2022) n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers consolidés, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels ces déductions pourront être imputées. Ces déductions fiscales n'ont pas d'échéance.

Des déductions fiscales non réclamées et des crédits d'impôt non réclamés se chiffrant à 11 125 \$ (9 183 \$ en 2022) n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels ces déductions pourront être imputées. Ces crédits d'impôt non réclamés arrivent à échéance à partir de 2032 jusqu'en 2043.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La société est une filiale entièrement détenue de la Financière Foresters. Le 2 avril 2008, tous les employés de la société sont devenus des employés de la Financière Foresters. Les salaires, prestations et autres obligations relatives aux avantages futurs des employés de la Financière Foresters travaillant pour la société sont payés par la société. La Financière Foresters fournit diverses fonctions de soutien dans le cours normal des activités, notamment les ressources humaines, l'audit interne, les services juridiques et de conformité, la gestion de placements et les services actuariels. Les coûts de ces services de fonctions de soutien sont facturés à la société d'après l'utilisation qu'elle en fait. En 2023, la société a payé 26 676 \$ à la Financière Foresters (19 476 \$ en 2022) pour ces fonctions de soutien et ces montants sont inclus dans les honoraires de gestion (note 14).

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la société sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise. Les principaux dirigeants sont les administrateurs et les dirigeants de la société.

La rémunération des principaux dirigeants s'est établie comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	2 182	2 523
Avantages postérieurs à l'emploi	186	170
Autres avantages à long terme	772	455
Indemnités pour fin de contrats de travail	268	558
Rémunération totale des principaux dirigeants	3 408	3 706

Transaction de réassurance

Le 1^{er} octobre 2021, la société a conclu un accord de coassurance avec sa société mère, la Financière Foresters, pour réassurer un bloc d'affaires sans participation en vigueur, selon une quote-part de 100 %. En 2023, la société a comptabilisé un profit avant impôt de 45 472 \$ (une perte avant impôt de 93 979 \$ en 2022), qui inclut des charges afférentes aux contrats de réassurance nettes de 11 465 \$ (16 184 \$ en 2022) (note 10) et des produits financiers (charges financières) d'assurance afférent(e)s aux contrats de réassurance de 34 007 \$ [(110 163) \$ en 2022].

Au 31 décembre 2023, le montant net à payer à la Financière Foresters s'établissait à 4 271 \$ (3 751 \$ en 2022), y compris un montant de 7 819 \$ (6 912 \$ en 2022) présenté dans les autres passifs (note 9).

Autres transactions entre parties liées

En 2023, Plan de protection du Canada Inc. (« PPC »), une filiale en propriété exclusive de la Financière Foresters, a facturé à la société des commissions de 28 510 \$ (41 261 \$ en 2022), des frais de service de 12 227 \$ (13 966 \$ en 2022) (note 14) et des honoraires de gestion de 12 900 \$ (12 900 \$ en 2022) (note 14). Au 31 décembre 2023, le montant à payer à (à recevoir de) PPC s'élevait à 5 241 \$ (3 975 \$ en 2022).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS

a) Pratiques de participation conformément aux transactions de réassurance aux fins de prise en charge

i) La Métropolitaine au Canada

Le 30 octobre 2009, la société a acquis des polices d'assurance, des contrats de rente et des certificats de La Métropolitaine au Canada, conformément à une transaction de réassurance aux fins de prise en charge, et elle a accepté de maintenir les pratiques de participation de La Métropolitaine au Canada pour les polices prises en charge.

Le 7 avril 2000, La Métropolitaine, compagnie d'assurance vie (« La Métropolitaine »), alors une mutuelle d'assurance vie, a été convertie en société par actions et est devenue une filiale entièrement détenue de MetLife, Inc., société du Delaware. La conversion était conforme à une ordonnance du New York Superintendent of Insurance qui avait approuvé le plan de restructuration de La Métropolitaine.

Afin de rassurer le New York State Department of Financial Services (« NYSDFS ») que les titulaires de police avec participation de La Métropolitaine seraient traités équitablement après la démutualisation, la division canadienne de La Métropolitaine (la « division de La Métropolitaine ») s'est engagée à verser les participations à ses titulaires de police individuelle productrices de participations conformément aux objectifs suivants :

- Pour l'assurance vie ordinaire et populaire, la participation relative aux résultats de mortalité a été établie au niveau 2000 du barème des participations, les charges de participation ont été établies au niveau 2000 du barème des participations indexé sur l'inflation et les taux d'intérêt sur participations sont ajustés selon la moyenne mobile de dix ans du taux des obligations du gouvernement du Canada de dix ans, moins un ajustement pour les taxes.
- Les engagements au titre des polices d'assurance maladie individuelles et des rentes individuelles ne devraient donner lieu à aucune participation.

Ces polices productrices de participations ont été acquises par La Métropolitaine au Canada le 2 janvier 2006 auprès de la division de La Métropolitaine lors du rapatriement, puis par la société, le 30 octobre 2009. Bien qu'elles ne correspondent pas à la définition légale de « polices à participation » et qu'elles n'étaient pas considérées comme des polices à participation de La Métropolitaine au Canada, La Métropolitaine au Canada a convenu avec le BSIF, au moment du rapatriement, d'honorer les engagements que la division de La Métropolitaine avait pris envers le New York State Insurance Department (« NYSID ») à l'égard de ces polices productrices de participations. Ces polices ne seront pas non plus considérées comme étant des polices à participation par la société en vertu de la Loi, mais la société a à son tour convenu de maintenir la politique et les pratiques de participation de La Métropolitaine au Canada à l'égard des polices qu'elle a acquises.

ii) La Prudentielle

Le 31 juillet 2006, la société a acquis auprès de la Prudentielle d'Amérique, Compagnie d'Assurance (la « Prudentielle »), des polices d'assurance, conformément à une transaction de réassurance aux fins de prise en charge, et elle a accepté de maintenir les pratiques de participations de la Prudentielle pour les polices acquises.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le 18 décembre 2001, la Prudentielle, alors une mutuelle d'assurance, a été convertie en société par actions. Lors de la démutualisation, un bloc fermé d'affaires canadiennes a été établi avec le transfert d'actifs spécifiques afin de garantir les obligations canadiennes des polices d'assurance vie. Les participations ont alors été calculées d'après l'expérience de ce bloc fermé.

Puisque l'exposition au risque des résultats des affaires émergentes variera du fait que la taille du bloc fermé d'affaires canadiennes continuera à diminuer, au début de 2006, la Prudentielle a demandé à l'organisme de réglementation du New Jersey de résilier le bloc fermé d'affaires canadiennes. Afin de préserver les attentes raisonnables des titulaires de police à l'égard des participations, une formule à trois facteurs a été élaborée pour calculer les participations futures. Les facteurs reflètent :

- les résultats de mortalité de l'industrie, avec garantie des améliorations annuelles sur les taux de mortalité au cours des huit prochaines années;
- l'intérêt gagné sur le fonds appliqué sur les 23 prochaines années selon une moyenne mobile des taux d'intérêt en vigueur sur les obligations du gouvernement du Canada de 10 ans;
- un niveau de charges fixe.

L'organisme de réglementation du New Jersey a accepté le changement à la condition que les attentes raisonnables des titulaires de police soient protégées par la nouvelle formule de calcul des participations. Ces polices ne seront pas non plus considérées comme étant des polices à participation par la société en vertu de la Loi, mais la société a à son tour convenu de maintenir la politique et les pratiques de participation de la Prudentielle à l'égard des polices qu'elle a acquises.

	Passifs relatifs aux polices acquises – La Prudentielle					
	2023			2022		
	Productrices de participations	Non productrices de participations	Total	Productrices de participations	Non productrices de participations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Individuelle Vie	—	78 582	78 582	—	82 235	82 235
Total	—	78 582	78 582	—	82 235	82 235

b) Dans le cours normal des affaires, la société conclut des contrats donnant lieu à des obligations dont la date de paiement et le montant sont établis selon des ententes. Aux 31 décembre 2023 et 2022, la société n'avait aucune obligation contractuelle ni aucun engagement.

La société se porte garante de certaines exigences en matière de frais de gestion annuels pour un tiers. La direction a estimé qu'il n'existe aucune obligation financière, car la probabilité de ne pas atteindre le seuil prédéterminé est faible.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. PASSIFS ÉVENTUELS

À l'occasion, dans le cours de ses activités, la société et ses filiales sont désignées à titre de défenderesses dans le cadre d'actions en dommages-intérêts et de prétendus coûts encourus par les requérants. Selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur l'état de la situation financière consolidée de la société.

19. PRINCIPALES FILIALES

Le tableau suivant présente l'information relative aux seules filiales de la société consolidées dans les présents états financiers.

Désignation	Pays de constitution	Principales activités	Propriété et contrôle (en %)	
			Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Genisystems.ca Services Inc.	Canada	Services d'assurance	100	100

20. INFORMATIONS COMPARATIVES

Certains chiffres comparatifs ont été ajustés ou reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

789 Don Mills Road
Toronto (Ontario) Canada
M3C 1T9

Tél : 800-444-3043

foresters.com

Financière
Foresters 

Assuris

Foresters, compagnie d'assurance vie est membre d'Assuris (Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personne). Assuris administre le régime de protection fourni aux titulaires de contrat des sociétés membres. Nous recommandons aux titulaires actuels et potentiels de consulter le site d'Assuris au <http://www.assuris.ca> ou de lire la brochure d'Assuris pour obtenir plus de renseignements et connaître l'étendue de la couverture. 414857 FR (04/24)